

The background of the entire page is a photograph showing the silhouettes of a group of people, likely immigrants, on a beach at sunset. They are carrying large bags and some are sitting on the sand. The sky is a warm orange and yellow, and the water in the foreground is dark with some reflections.

IMMIGRATION : COMMENT FONT LES ÉTATS EUROPÉENS

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Mars 2023

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

fondapol.org

IMMIGRATION : COMMENT FONT LES ÉTATS EUROPÉENS

DIRECTION

Dominique REYNIÉ,
directeur général de la Fondation pour l'innovation politique

RÉDACTION

Cyril DANIELOU, Victor DELAGE, Nicola GADDONI,
Dominique REYNIÉ, Mathilde TCHOUNIKINE

RELECTURE ET CORRECTION

Anne FLAMBERT, Francys GRAMET, Claude SADAJ

MAQUETTE ET RÉALISATION

Julien RÉMY

La Fondation pour l'innovation politique
est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice-Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

Un think tank libéral, progressiste et européen

Née en 2004, la Fondation pour l'innovation politique s'inscrit dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Par ses travaux, elle contribue à un débat pluraliste et documenté.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation met gratuitement à la disposition de tous la totalité de ses travaux sur le site **fondapol.org**. De plus, sa plateforme **data.fondapol** permet à chacun de consulter l'ensemble des données collectées dans le cadre des enquêtes. Ses bases de données sont utilisables, dans le prolongement de la politique d'ouverture et de partage des données publiques voulue par le gouvernement. Enfin, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales, les données sont proposées dans les différentes langues du questionnaire.

La Fondation peut dédier une partie de son activité à des enjeux qu'elle juge stratégiques. Ainsi, le groupe de travail « **Anthropotechnie** » examine et initie des travaux explorant les nouveaux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme-machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales. Il contribue à la réflexion et au débat sur le transhumanisme. « **Anthropotechnie** » propose des articles traitant des enjeux éthiques, philosophiques et politiques que pose l'expansion des innovations technologiques dans le domaine de l'amélioration du corps et des capacités humaines.

La Fondation pour l'innovation politique est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées.

SOMMAIRE

INTRODUCTION :	
IMMIGRATION, LA FRANCE A BESOIN D'UNE POLITIQUE	
Par Dominique Reynié	9
I. L'INTÉGRATION	18
1. La France a un programme d'intégration trop peu exigeant	18
2. Ce que font les autres que nous ne faisons pas	18
3. L'absence de programme d'intégration est plus souvent un signe de fermeture	20
II. LE REGROUPEMENT FAMILIAL	21
• <i>Encadré : Les ressortissants algériens : un cas problématique pour la France</i>	22
III. L'OBTENTION DE LA NATIONALITÉ PAR NATURALISATION	24
• <i>Encadré : Le problème des « golden visas » et des « golden passports »</i>	25
IV. LA POLITIQUE D'ACCUEIL	27
1. L'accès aux soins : la France est le pays le plus généreux du monde	27
2. La législation pour les mineurs	31
3. L'allocation des demandeurs d'asile (ADA)	32
4. Les obligations de quitter le territoire : un échec français	32
• <i>Encadré : Selon l'OCDE, en France, l'immigration coûte plus cher qu'elle ne rapporte</i>	34
V. EXTERNALISER LA GESTION DE L'IMMIGRATION, UNE IDÉE EUROPÉENNE ?	37
1. La liste des pays d'origine dits « sûrs »	37
2. Les accords avec des pays tiers se développent	37
• <i>Encadré : Immigration et départements d'outre-mer : les cas de Mayotte et de la Guyane</i>	38
3. L'inadaptation du droit européen conduit à le contourner ou implique de le réformer	39
VI. CE QUE FONT LES AUTRES QUE LA FRANCE POURRAIT FAIRE	40
VII. LIENS VERS LES SITES INSTITUTIONNELS	43

RÉSUMÉ

Au XXI^e siècle, le gouvernement de l'immigration devient l'une des principales dimensions de l'action étatique. Dans les pays d'émigration, les États vont devoir préserver leurs intérêts et veiller en particulier à ne pas être dramatiquement dévitalisés par une hémorragie de compétences et de talents. Dans les pays d'immigration, les États vont subir la pression de centaines de milliers de migrants fuyant la misère ou la guerre, l'oppression ou un climat insupportable. Les pays européens seront la destination d'une part importante de ces flux. Sa liberté, sa richesse et son humanisme rendent l'Europe irrésistible. D'autant plus que sa position géographique offre diverses voies d'accès. Mais, accueillir des migrants en grand nombre finira inévitablement par déboucher sur une crise si les États européens n'assument pas pleinement leur rôle souverain qui est de défendre leurs intérêts, leur territoire et leur population.

Pour mieux comprendre, il faut se comparer. Nous avons réalisé un tour d'Europe des politiques nationales d'immigration. Au terme de cette étude, il est clair que la France n'a pas de vision stratégique en la matière. Nous ne sommes pas en mesure de dire quels intérêts nous avons à l'immigration, quelles sont nos préférences, quels sont nos objectifs. Il est impossible de mesurer l'efficacité des décisions. Ainsi, par certains aspects, notamment notre offre de santé, la France est le pays le plus attractif. Cette générosité ne se justifie pas du point de vue de l'État, ni du point de vue de nos obligations en matière d'asile, ni du point de vue de nos besoins de main-d'œuvre puisqu'il n'y a aucune sélection *a priori* des entrants.

Nous avons besoin d'une politique d'immigration conçue depuis notre intérêt d'État et dans le cadre européen. Nous espérons contribuer à son élaboration par cette nouvelle note.

Méthodologie

À la suite de la publication de l'étude *La politique danoise d'immigration : une fermeture consensuelle* (Fondation pour l'innovation politique, janvier 2023), *Le Figaro Magazine* nous a proposé d'établir un état des politiques nationales d'immigration en Europe. La Fondation pour l'innovation politique a passé en revue les vingt-sept États membres de l'Union européenne en matière de droit d'asile et de conditions d'accueil, de regroupement familial, de naturalisation et d'intégration. L'essentiel des informations réunies provient des législations nationales, documentées sur les sites des ministères des différents pays. La plupart des données proviennent d'Eurostat. Voici l'étude complète de la Fondation pour l'innovation politique, intitulée *Immigration : comment font les États européens*, 64 pages, également en libre accès sur www.fondapol.org. Les références aux sources institutionnelles et législatives, européennes et nationales, sont réunies à la fin de l'étude (voir p. 43).

IMMIGRATION : COMMENT FONT LES ÉTATS EUROPÉENS

INTRODUCTION IMMIGRATION, LA FRANCE A BESOIN D'UNE POLITIQUE

Par Dominique Reynié

Au XXI^e siècle, le gouvernement de l'immigration devient l'une des principales dimensions de l'action étatique. Dans les pays d'émigration, les États vont devoir préserver leurs intérêts et veiller en particulier à ne pas être dramatiquement dévitalisés par une hémorragie de compétences et de talents. Dans les pays d'immigration, les États vont subir la pression permanente et croissante de milliers de migrants fuyant la misère ou la guerre, l'oppression ou un climat insupportable. Inévitablement, les pays européens seront la destination d'une part importante de ces flux. Sa liberté, sa richesse et son humanisme rendent l'Europe très attrayante. D'autant plus que sa position géographique offre diverses voies d'accès. Le fait que certaines d'entre elles soient périlleuses indique bien la détermination des migrants. Mais, accueillir des migrants en grand nombre finira inévitablement par déboucher sur une catastrophe si les États européens n'assument pas pleinement leur rôle souverain de défendre leur population et leurs intérêts. Ces États sont organisés selon le régime des démocraties électorales. Ils ne peuvent ignorer durablement les préférences collectives de leurs gouvernés sans courir le risque d'une réaction populiste brutale. Le gouvernement de l'immigration est impossible sans le consentement des populations accueillantes. Les États ne peuvent pas ignorer non plus les différences culturelles, souvent profondes, parfois radicales, qui séparent les migrants de la population du pays d'accueil. Ils courent sinon le risque de l'effondrement dans la division, le séparatisme, voire le retour de la guerre civile. Accueillir des migrants en grand nombre peut être compréhensible, compte tenu notamment du vieillissement démographique et des besoins de main-d'oeuvre, mais cette nécessité n'empêchera pas l'échec de l'accueil et peut-être la ruine de l'État si l'immigration ne fait pas l'objet d'une politique dédiée, inspirée par la grande doctrine de la raison d'État et conduite selon ses principes.

Or, après avoir réalisé un tour d'Europe des politiques nationales d'immigration, au terme de cette étude, il est clair que la France n'a pas su se doter d'une vision stratégique en la matière. Les dispositifs juridiques, économiques et sociaux ont été multipliés sans qu'il soit possible d'en maîtriser les contours, les conséquences, et peut-être même sans les connaître. Selon Didier Leschi, le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), il existe plus de cent cinquante motifs de titres de séjour alors qu'il serait possible de ramener ce nombre à quatre : le travail, les études, l'asile et l'immigration familiale¹. Nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de dire précisément quels intérêts nous avons à l'immigration, quelles sont nos préférences, quels sont nos objectifs. Il est donc impossible de mesurer l'efficacité des décisions. Ainsi, pour les migrants pauvres, peu ou pas diplômés, issus des pays peu développés, la France est l'une des destinations les plus attractives. Cette générosité sans équivalent ne se justifie d'aucun point de vue d'État, que ce soit de nos obligations en matière d'asile ou de nos besoins de main-d'oeuvre puisqu'il n'y a aucune sélection, *a priori*, des entrants.

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) est, selon les termes figurant sur son site ([ofpra.gouv](http://ofpra.gouv.fr)), « un établissement public administratif créé par la loi du 25 juillet 1952. En charge de l'application de la convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, puis de la convention de New York de 1954, il statue en toute indépendance sur les demandes d'asile et de statut d'apatride qui lui sont soumises ». L'Ofpra, placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur depuis 2010, exerce trois missions : 1) une mission d'instruction des demandes de protection internationale sur la base des conventions de Genève du 28 juillet 1951 et de New York du 28 septembre 1954 et du Cesda ; 2) une mission de protection juridique et administrative à l'égard des réfugiés statutaires, des apatrides statutaires et des bénéficiaires de la protection subsidiaire ; 3) une mission de conseil dans le cadre de la procédure de l'asile aux frontières. L'Ofpra rend un avis au ministre de l'Intérieur sur le caractère infondé ou non d'une demande d'autorisation d'entrée sur le territoire français au titre de l'asile.

La Cour nationale du droit d'asile (CNDA), est, selon ses propres termes (cnda.fr), la « juridiction administrative spécialisée, à compétence nationale, seule habilitée à statuer, en premier et dernier ressort, sur les recours formés par des demandeurs d'asile contre les décisions du directeur général de l'Ofpra » [1]. La CNDA examine donc les recours formés contre les décisions de l'Ofpra concluant au rejet d'une candidature au droit d'asile. Dans son rapport du 28 janvier 2022, la CNDA indique avoir « enregistré 68 243 recours en 2021, soit une augmentation de 48 % par rapport à 2020 et de 15 % par rapport à 2019, dernière année d'activité normale. En progression constante depuis 2014, la demande d'asile avait connu en 2020 un ralentissement brutal lié à la pandémie. En 2021, le nombre de recours est de nouveau reparti fortement la hausse » [2].

[1] CNDA, *Rapport d'activité 2021* (<http://www.cnda.fr/content/download/187619/1803267/version/7/file/RA2021%20VF1%20maj%2001%202023.pdf>).

[2] *Ibid.*

1. Voir Didier Leschi, *Ce grand dérangement : l'immigration en face*, Paris, Gallimard, 2020, et, du même auteur, *Migrations : la France singulière*, Fondation pour l'innovation politique, octobre 2018 (www.fondapol.org/etude/migrations-la-france-singuliere/).

En France, un candidat à l'asile peut être logé et recevoir 204 euros par mois au titre de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) ou bien 426 euros par mois s'il n'est pas logé. Ce demandeur aura également accès au régime commun de l'assurance maladie. À titre indicatif, le revenu annuel net par habitant² est de 475 dollars en Afghanistan, 1 999 dollars au Bangladesh et 417 dollars en République démocratique du Congo, qui sont trois des cinq principaux pays de provenance des demandeurs d'asile³, mais aussi de 686 dollars au Mali, 2 687 dollars au Maroc, 2 760 dollars en Algérie ou encore 3 263 dollars en Tunisie – sans compter l'accès à notre système de santé qu'aucun de ces pays ne peut offrir au plus grand nombre de ses ressortissants. Selon nos informations et nos calculs, un demandeur d'asile sans hébergement perçoit 278 euros par mois dans les dix pays identifiés qui octroient des allocations pour les demandeurs d'asile qui ne sont pas logés. Ce montant atteint 426 euros en France, le niveau le plus haut. Il est de 367 euros en Allemagne, sachant que certains pays européens ne fournissent pas d'allocation de ce type.

En 2021, le délai global d'instruction des dossiers de demandeurs d'asile était de 479 jours.

Selon le rapport d'activité de l'Ofpra, publié le 20 juin 2022, mentionné par l'association « Forum des réfugiés » [1], en 2021, le délai d'instruction moyen de traitement des demandes par l'Ofpra s'élevait à 261 jours (soit 8 mois et 21 jours) [2]. Si l'on additionne les délais moyens de l'Ofpra et ceux de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), le délai global d'instruction des dossiers de demandeurs d'asile était de 479 jours en 2021, ou 15 mois et 29 jours, soit 31 jours de moins qu'en 2020.

[1] <https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/1089-asile-un-delai-d-instruction-en-baisse-mais-loin-des-objectifs-gouvernementaux>

[2] Selon l'association « Forum des réfugiés », à l'automne 2020, l'Ofpra dû procéder au recrutement de 150 agents (équivalents temps plein) dédiés à l'instruction des demandes d'asile pour faire face aux demandes (<https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/1089-asile-un-delai-d-instruction-en-baisse-mais-loin-des-objectifs-gouvernementaux>).

L'attractivité de notre pays attire à nous des personnes qui ne parviendront pas à s'intégrer. Elle pousse des migrants à courir des risques considérables. Elle encourage les trafics organisés par la mafia des passeurs. Le paradoxe

2. Il s'agit du revenu annuel net ajusté par habitant, en dollars américains [USD] courants, pour l'année la plus récente, à savoir le plus souvent 2020. Voir Banque mondiale, « Revenu national net ajusté par habitant (\$ US courants) », [donnees-banquemondiale.org \[https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.ADJ.NNTY.PC.CD\]](https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.ADJ.NNTY.PC.CD).

3. Selon des chiffres provisoires publiés par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides [Ofpra], en 2022, près de 131 000 demandes de protection internationale ont été introduites en France. Avec 17 000 premières demandes introduites, l'Afghanistan est le premier pays de provenance des demandeurs d'asile pour la cinquième année consécutive, suivi par le Bangladesh (8 600), la Turquie (8 500), la Géorgie (8 100) et la République démocratique du Congo (5 900). Voir « Les premières données de l'asile 2022 à l'Ofpra sont disponibles [Chiffres provisoires] », [ofpra.gouv.fr, 17 janvier 2023 \[www.ofpra.gouv.fr/actualites/les-premieres-donnees-de-lasile-2022-a-lofpra-sont-disponibles-chiffres-provisoire\]](https://www.ofpra.gouv.fr/actualites/les-premieres-donnees-de-lasile-2022-a-lofpra-sont-disponibles-chiffres-provisoire).

est que la générosité de notre accueil ne constitue pas ce que l'on pourrait appeler une offre, qui serait conçue dans le but de convaincre tel ou tel profil de migrant de nous rejoindre. Elle est plutôt le signe d'une absence d'offre. Cette générosité n'a pas été déterminée par des visées précises. De la même façon, le fait qu'il soit relativement facile, une fois parvenu sur le territoire national, y compris illégalement, d'y demeurer, n'est pas le fruit d'une stratégie, qui serait de type libéral. Elle découle de notre incapacité à réguler les flux, à sélectionner comme à expulser.

Excès d'humanitaire, déficit de politique

Les raisons se trouvent dans l'évolution de nos élites au cours des décennies 1980 et 1990. Elles ont vu une perspective se réclamant de « l'humanitaire », l'emporter au détriment d'une perspective que je qualifierai de « politique » en ce sens que la décision doit être justifiée du point de vue de la souveraineté populaire et de la souveraineté nationale, cette dernière pouvant inclure d'autant plus aisément la dimension européenne dans laquelle s'inscrit notre pays que la France peut aujourd'hui être considérée en matière d'asile et d'immigration comme l'État le plus permissif de l'Union européenne, ainsi que le montre notre étude ci-après. Il s'agirait donc pour nous de nous rapprocher des normes et des pratiques observables chez nos voisins.

L'approche humanitaire est focalisée sur l'accueil. Elle est insensible à ses conséquences, en particulier sur la population du pays d'accueil. Elle se limite à la dimension compassionnelle et se place du point de vue des migrants. L'approche politique procède d'une dimension rationnelle, elle embrasse le point de vue de l'État et de la population du pays d'accueil, des intérêts qui leur sont propres et dont la sauvegarde et la promotion doivent nécessairement déterminer la nature des décisions. Au cours de ces décennies, la dimension internationaliste et compassionnelle s'est répandue au sein d'élites encore marquées par la vision socialiste ou chrétienne, parfois les deux. L'internationalisme compassionnel a été une aubaine pour une partie du monde associatif. Il fut encouragé par l'Église catholique et sa plus haute autorité⁴. Il s'est diffusé au sein des partis de gouvernement, dans de larges pans du monde syndical, médiatique, de l'édition, de la culture, de l'université, en particulier dans les sciences sociales.

4. « Le 16 avril 2016, sur l'île de Lesbos, dans une "posture prophétique", le pape [François] a appelé à l'accueil sans limites des étrangers. Le souverain pontife considère en effet que : "L'Europe est la patrie des droits humains, et quiconque pose le pied en terre européenne devrait pouvoir en faire l'expérience ; ainsi il se rendra plus conscient de devoir à son tour les respecter et les défendre." Voilà qui est assez surprenant, car ce discours semblerait plus approprié dans la bouche d'un penseur libertarien comme Tibor Machan ou d'un "libéral de gauche" comme Joseph Carens que dans celle d'un pape, qui est en principe l'interprète d'une doctrine infiniment plus complexe, nuancée, et surtout beaucoup plus rigoureuse et respectueuse du droit des États. Mais cette conjonction est révélatrice de la confusion ambiante. » Jean-Philippe Vincent, *Éthiques de l'immigration*, Fondation pour l'innovation politique, juin 2018, p. 9.

Désormais, la gauche française ne se croit plus capable d'assumer une politique rigoureuse de sélection et d'intégration des arrivants⁵. Elle s'est ralliée à la thèse de « l'accueil inconditionnel » du pape François.

Mais, cette orientation compassionnelle explique pourquoi la droite aussi a fini, au cours de ces mêmes décennies, par ne plus se réclamer du réalisme d'État, d'une communauté nationale, de sa culture ou du souci des classes populaires. Il faut voir dans ce nouveau contexte idéologique ce qui a favorisé l'émergence et la montée en puissance du lepénisme. La politique d'immigration a été peu ou prou laissée à l'abandon. Transformée en un enjeu humanitaire, elle est devenue un sujet politique impossible. Nous avons laissé dériver le débat de telle sorte qu'il n'est plus possible de dénoncer une gestion de l'immigration réduite à une « politique d'accueil » sans être soupçonné d'opinions extrémistes. Nous n'avons pas su faire de l'immigration un sujet de débat légitime. Comme ces prohibitions ne règlent jamais rien, le problème demeure et il préoccupe fortement la plupart des citoyens. Le thème a donc été laissé en monopole aux populistes, ce qui a multiplié rétroactivement les raisons de proscrire l'immigration de la discussion. Les enquêtes d'opinion ont beau nous redire, invariablement, l'inquiétude et le mécontentement du public, celui-ci ne reçoit en réponse que des réprimandes. Son incompréhension, sa colère ou son découragement s'exprime ensuite dans les urnes. Évidemment, l'absence de débat est propice aux approximations et aux amalgames, exposant particulièrement les Français issus de l'immigration. Souvent, malgré eux, ils subissent un communautarisme croissant qui s'applique à défaire l'intégration à laquelle œuvrent nombre de familles, des associations, les services publics, des entreprises et bien sûr l'école.

Promouvoir un débat ouvert, documenté et suivi

Concevoir une politique suppose de connaître les tenants et les aboutissants de l'enjeu et du problème. Il faut donc faire de l'immigration le sujet d'un débat public éclairé et récurrent, en ce qui concerne les opportunités que ce phénomène peut représenter comme en ce qui concerne les problèmes qu'il peut poser. La comparaison des politiques nationales en Europe nous a permis de constater une plus grande ignorance française des réalités sociales liées à l'immigration. Il est vain, et parfaitement inefficace, de dénoncer « les peurs irrationnelles », les « fantasmes » suscités par l'immigration, si l'on n'est pas en mesure de dire précisément ce qu'il en est. Mais s'il faut le dire, c'est à la condition de donner la parole et de faire droit aux réalités qui donnent prise à de telles craintes, les faire naître ou les conforter, auprès de ceux qui voient

5. Cette évolution de la gauche n'a pas été sans susciter en son sein de vives critiques, dont témoignent notamment les ouvrages de Laurent Bouvet, prématurément disparu le 18 décembre 2021, et d'abord *Le Sens du peuple. La gauche, la démocratie, le populisme*, Paris, Gallimard, 2012.

et vient, depuis des années, des changements progressifs mais profonds dont nous parlent assurément trop peu les partis politiques, les médias et les sciences sociales⁶, compte tenu de la puissance de tels enjeux. La question des effets d'une recomposition ethnoculturelle des pays d'accueil se pose bel et bien⁷. Commentant les résultats de l'enquête « Emploi »⁸, la démographe Michèle Tribalat observe que, « en combinant les données de recensement et de l'enquête "Emploi", on estime à 21,5 % la proportion d'immigrés et de personnes nées en France d'au moins un parent immigré en 2020. Près d'un habitant sur dix serait d'origine africaine. L'immigration étrangère a joué un rôle majeur dans la dynamique démographique de ces dernières années. De 2014 à 2020, la population immigrée a augmenté de 134 000 par an en moyenne, quand celle des natifs ne gagnait que 80 000 personnes par an. Parmi ces derniers figurent les enfants d'immigrés. En 2020, 28,7 % des nouveau-nés ont au moins un parent né en dehors de l'UE, soit 10 points de pourcentage de plus en vingt ans. Par ailleurs, les concentrations ethniques, autrefois cantonnées en Île-de-France, Paca et Rhône-Alpes, se sont étendues à d'autres régions. En 2017, si 80 % des jeunes de moins de 18 ans sont d'origine étrangère à La Courneuve (contre 22 % en 1968), c'est aussi le cas de 47 % des jeunes à Orléans (contre 9,5 % en 1968), et près de 37 % des jeunes Orléanais sont d'origine africaine ou turque (contre 2 % en 1968) »⁹. Qu'en est-il des effets de l'immigration sur la sécurité publique, l'école, la santé, le chômage, l'islamisme¹⁰ ou le risque terroriste¹¹ ? Qu'en est-il de ses effets et de son évolution sur notre politique étrangère comme sur notre politique intérieure ? Dans certains cas, l'immigration peut favoriser l'intrusion de puissances étrangères dans la vie des États démocratiques. À titre d'exemple, citons la visite à Strasbourg, le 9 octobre 2022, du ministre turc des Affaires étrangères, Mevut Cavusoglu. Lors d'une réunion avec des représentants de la communauté turque de France, au Consulat de Turquie à Strasbourg, ce ministre s'est permis d'appeler la diaspora turque française à s'opposer aux Français d'origine arménienne : « La diaspora arménienne de

6. Dans notre pays, qui fut l'un des inventeurs des statistiques sociales et qui pratiquait intensément ce type de mesure depuis longtemps, on peine pourtant à connaître ne serait-ce que la répartition par sexe des bénéficiaires du droit d'asile. La proportion des femmes serait passée de 31% à 37% entre 2000 et 2012 nous apprend l'INED en 2018.

7. Je l'abordais pour ma part dans mon travail sur le populisme, *Populismes, la pente fatale*, Paris, Plon, 2011 et *Les nouveaux populismes*, Paris, Pluriel/Fayard, 2013 [version revue et augmentée du texte de 2011].

8. « Enquête emploi annuelle, Insee, février 2023 » [www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1281].

9. Michèle Tribalat : « On est passé d'une immigration de travail à une immigration fondée sur des droits », *Le Figaro*, 6 décembre 2022 [<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/michele-tribalat-on-est-passe-d-une-immigration-de-travail-a-une-immigration-fondee-sur-des-droits-20221206>].

10. Dominique Reynié (dir.), *Libertés : l'épreuve du siècle*, Fondation pour l'innovation politique, International Republican Institute, Community of Democracies, Konrad-Adenauer-Stiftung, Genron NPO, Fundación Nuevas Generaciones et República do Amanhã, septembre 2021 [<https://www.fondapol.org/etude/libertes-lepreuve-du-siecle/>].

11. Dominique Reynié (dir.), *Les attentats islamistes dans le monde 1979-2021*, Fondation pour l'innovation politique, septembre 2021 [<https://www.fondapol.org/etude/les-attentats-islamistes-dans-le-monde-1979-2021/>].

France est contre la normalisation des relations de l'Arménie avec la Turquie et l'Azerbaïdjan »¹² a-t-il affirmé, appelant les Turcs vivant en France à « lutter contre de telles manifestations ». Fin septembre, lors d'un voyage aux États-Unis, Mevlüt Cavusoglu avait accusé les Américains d'origine arménienne d'être un obstacle à la paix.

Ainsi, sait-on quel est le bilan complet de l'immigration ? Existe-t-il un rapport annuel l'établissant ? Quel est le coût de l'aide médicale de l'État (AME), ouverte à ceux qui résident illégalement en France et qui offre un panier de soins très proche du régime commun, puisque seules les cures thermales et la procréation médicalement assistée (PMA) ne sont pas prises en charge ? Quel est le coût de la protection universelle maladie (PUMA, anciennement CMU) pour les candidats à l'asile ?

L'information est d'autant plus nécessaire que certains parmi les déboutés de l'asile – soit la plupart des demandeurs selon un rapport publié par la Cour des comptes en octobre 2015¹³ et confirmé par l'INED en 2018¹⁴ – devant quitter le territoire national ne le font pas, devenant alors des résidents illégaux dont une partie conserve pendant un temps le bénéfice de la PUMA. L'Institut national des études démographiques (INED), qui fait autorité, reconnaît lui-même ignorer partiellement la situation, comme si la réalité de notre population échappait peu à peu aux institutions chargées de la connaître, de la quantifier et de l'étudier : « Il convient de noter qu'il n'est pas possible de chiffrer avec précision le nombre de personnes déboutées qui restent en France. Comme tous les étrangers séjournant de manière irrégulière sur le territoire, ils sont comptabilisés soit au moment de l'exécution d'une mesure d'éloignement, soit au moment de l'admission au séjour régulier »¹⁵.

Notre politique d'accueil est si généreuse que le site du ministère de l'Intérieur peut écrire, selon une formule soit maladroite soit malvenue tant elle ressemble à une publicité : « La France compte parmi les très rares pays européens qui disposent d'une procédure spécifique de délivrance de titres de séjour aux étrangers malades. »¹⁶ En réalité, la France est le seul

12. « Cavusoglu oppose la communauté turque de France à la Diaspora arménienne », *Armenpress* (npress.am/fre/news/1094528/).

13. Dans son rapport publié le 20 octobre 2015, la Cour des comptes pointait une politique de demande d'asile mal « maîtrisée », estimant que, « in fine plus de 96% des personnes déboutées resteraient en France ». En 2018, l'INED confirme l'ordre de grandeur, en le précisant : « seuls 1% des déboutés sont effectivement éloignés » [*Populations et sociétés*, n° 552, février 2018, p. 3]. La Cour des comptes mettait en cause la longueur de la procédure, mais également « des dépenses en forte croissance à mieux maîtriser ». La Cour relevait que ces dépenses, qui s'élevaient à 690 millions d'euros en 2013, et auxquelles il fallait encore ajouter les dépenses de santé et les frais de scolarisation, qu'il était « difficile d'évaluer avec précision », avaient augmenté de +52% entre 2009 et 2014, c'est-à-dire à un rythme plus rapide que celui des demandes d'asile sur la même période (+36%) (<https://www.ccomptes.fr/fr/documents/30968>).

14. *Populations et sociétés*, n° 552, février 2018, p. 2.

15. *Populations et sociétés*, n° 552, février 2018, p. 3.

16. Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, « Immigration. La délivrance des titres de séjours pour raisons de santé », immigration.interieur.gouv, 22 mars 2021 (www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/La-delivrance-des-titres-de-sejour-pour-raisons-de-sante).

pays à permettre une immigration pour soins dans des conditions aussi favorables. Le titre de séjour pour soins est attribué à un étranger dès lors que le soin ne lui est pas accessible dans son pays d'origine. Cela signifie que le critère n'est pas l'existence, dans le pays d'origine, d'une offre de soins appropriée à la pathologie mais la possibilité pour la personne d'accéder ou non à ces soins. Un étranger disposant dans son pays des soins répondant à sa pathologie mais se trouvant dans l'impossibilité d'y recourir pour des raisons économiques devient ainsi éligible à un permis de séjour pour soins en France. L'OFII écrit à propos du « coût de certain traitements innovants et brevetés et la recherche de l'accès à ces traitements », que « ces médicaments ne sont évidemment accessibles pour personne au monde dans un système où, même s'ils étaient disponibles, ils seraient à la charge du patient. La France est le seul pays à offrir ce type de soins gratuitement et sans restriction de plafond. Tel patient bénéficie d'un traitement à 70 000 euros le flacon, ou d'un traitement de 37 cures par un médicament à usage hospitalier (soit environ 422 000 euros uniquement le coût du médicament) et dont les doses vont encore être majorées »¹⁷. La notoriété de notre accueil est si grande que l'on peut relever, dans le même document de l'OFII, la candidature de 17 citoyens américains, 11 canadiens ou encore de 2 japonais. Sait-on le coût des 30 000 titres de séjour pour soins accordés dans des conditions uniques au monde, avec une prise en charge souvent complète ?

D'une manière générale, ainsi que le rapporte l'INED en 2018, « l'analyse des titres de séjour délivrés aux demandeurs d'asile depuis 2000 révèle qu'une proportion importante du flux de demandeurs est finalement admise au séjour en France. Les réfugiés, apatrides ou bénéficiaires de la protection subsidiaire sont minoritaires parmi les admis au séjour, ce qui implique que la procédure de demande d'asile constitue une des voies de l'immigration professionnelle et familiale en France »¹⁸. L'INED ajoute que « Ce type d'immigration a globalement des effets économiques positifs mais [que] cette voie est plus coûteuse pour les fonds publics »¹⁹. On notera que la conclusion sur les effets économiques positifs est contredite par les données de l'OCDE. L'immigration en France échappe donc à une évaluation économique précise et récurrente. Lorsqu'il existe un bilan rigoureux, pays par pays, tel celui établi par l'OCDE, dont nous rappelons les conclusions dans les pages qui suivent, il ne fait cependant pas l'objet d'une véritable discussion publique. Lors des campagnes électorales, ces données statistiques ne sont plus prises en charge que par des candidatures populistes, ce qui suffit aux concurrents et commentateurs pour les réfuter.

17. OFII, *Procédure d'admission au séjour pour soins. Rapport au Parlement 2020, 2021*, p. 22 (www.ofii.fr/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-Parlement-procedure-admission-sejour-pour-soins-2020.pdf).

18. *Populations et sociétés*, n° 552, février 2018, p. 4.

19. *Ibid.*

L'immigration doit satisfaire notre intérêt d'État dans le cadre européen

Nous n'avons pas de politique d'immigration conçue depuis notre intérêt d'État, ni dans le cadre européen. Nos incohérences en témoignent. Depuis plus de quarante ans, il est incohérent de vouloir convaincre de la nécessité de l'immigration sans en préciser les conditions et le coût, ce qui revient à faire l'impasse sur les conséquences, à se désintéresser des effets sur nos systèmes sociaux, nos finances, nos services publics, notre démocratie, notre cohésion nationale. Il est incohérent de chercher à rétablir la confiance au sein de la société sans tenir compte de son lien avec l'immigration. D'importants travaux en sociologie et en économie ont montré qu'une immigration mal régulée altérerait sérieusement la cohésion sociale lorsque le niveau de confiance interpersonnelle est faible, au point de recommander que le niveau d'immigration soit fonction de la confiance interpersonnelle dans la société d'accueil²⁰. Or, nous acceptons un haut niveau d'immigration dans une société où le niveau de confiance interpersonnelle ne cesse de baisser. Il est incohérent, et inutile, de s'en tenir à des objectifs aussi vagues et généraux que « la France a besoin d'immigrés », comme on le lit souvent, alors qu'il faudrait établir que nous avons besoin d'immigrés qualifiés et d'immigrés intégrés. Il est incohérent de mettre en place des politiques de lutte contre le « séparatisme » si l'État manifeste aussi peu d'attention pour les programmes d'intégration, s'il est incapable de contrôler les entrées sur le territoire national et s'il échoue à expulser ceux qui ne devraient pas s'y trouver. Depuis trente ans, il est incohérent de dénoncer la poussée populiste, de multiplier les appels au « barrage républicain », de stigmatiser une part, d'ailleurs croissante, des électeurs sans jamais répondre à leurs inquiétudes et à leurs attentes, sans même en admettre les raisons. Enfin, il est incohérent de vouloir déployer l'idée européenne sans doter l'Union européenne de véritables frontières alors que s'érodent toujours un peu plus les capacités des États membres à contrôler leur territoire et leur population. Nous avons besoin d'une vue d'ensemble et de long terme, nous avons besoin d'une doctrine, d'objectifs et d'une stratégie pour les atteindre. Nous espérons y contribuer par cette note de la Fondation pour l'innovation politique.

20. On peut notamment citer, entre autres : Robert D. Putnam, « Bowling Alone: America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy*, vol. 6, n° 1, janvier 1995, p. 65-78 ; Robert D. Putnam, *Democracies in Flux. The Evolution of Social Capital in Contemporary Society*, Oxford, Oxford University Press, 2002 ; Robert D. Putnam et David E. Campbell, *American Grace. How Religion Divides and Unites Us*, New York, Simon & Schuster, 2010 ; George Borjas, *Immigration Economics*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2014 ; Richard Alba et Victor Nee, *Remaking the American Mainstream. Assimilation and Contemporary Immigration*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2003 [on peut y lire notamment ceci : « Lorsque la distance sociale est faible, il existe un sentiment d'identité commune, de proximité et d'expériences partagées. Mais lorsque la distance sociale est grande, les gens perçoivent et traitent l'autre comme appartenant à une catégorie différente », p. 32]. Voir également Dominique Reynié (dir.), *La Politique danoise d'immigration : une fermeture consensuelle*, Fondation pour l'innovation politique, janvier 2022, en particulier la partie III.2., « Cohésion nationale et confiance interpersonnelle », p. 48-55 (www.fondapol.org/app/uploads/2023/01/214-danemark-fr-2023-01-24-w.pdf).

I. L'INTÉGRATION

1. La France a un programme d'intégration trop peu exigeant

Les étrangers, personnes étrangères nées à l'étranger, qui arrivent pour la première fois en **France** et souhaitent s'y installer durablement doivent signer un contrat d'intégration républicaine, d'une durée d'un an. L'étranger doit passer un entretien avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), au cours duquel plusieurs formations peuvent être prescrites. La formation linguistique vise un niveau dit de « découverte du français » (A1). Cette formation est obligatoire si le besoin est constaté. Une formation professionnelle peut être proposée, mais sans obligation. Une formation civique doit permettre à l'étranger de s'approprier les valeurs de la société française (portrait de la France, santé, emploi, parentalité et logement). Obligatoire, cette formation est cependant l'une des moins contraignantes d'Europe : elle ne dure que quatre jours. Le respect du contrat, nécessaire pour la délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle, n'est conditionné qu'au suivi des formations obligatoires et ne comporte aucun test de niveau.

2. Ce que font les autres que nous ne faisons pas

En **Allemagne**, le programme d'intégration est obligatoire si la personne étrangère ne parle pas ou peu l'allemand (700 heures de cours), programme à sa charge, soit 2,29 euros par heure et 1 603 euros au total, sauf s'il perçoit des aides sociales. Si les examens sont passés avec succès, la personne peut, sous certaines conditions, récupérer jusqu'à la moitié de la somme versée. Le programme comprend des cours de langue, avec un test de niveau A2 ou B1, ainsi que des cours d'éducation civique sur les valeurs du pays et les droits et devoirs du citoyen. La formation est conclue par un examen QCM intitulé « Vivre en Allemagne », pour lequel au moins quinze réponses correctes sur trente-trois sont nécessaires pour réussir. Une formation professionnelle peut également être proposée.

En **Autriche**, le programme d'intégration comprend deux modules. Le premier, sur deux ans, est obligatoire. Il vise une maîtrise de l'allemand (niveau A2) et la compréhension des valeurs fondamentales autrichiennes. La réussite de ce premier module est requise pour obtenir un deuxième titre de séjour. Le second module est plus exigeant et il est nécessaire pour obtenir un permis de séjour longue durée et la naturalisation.

Au **Danemark**, il revient aux municipalités de mettre en œuvre les politiques d'intégration, en prise avec les réalités locales. Pour les réfugiés et les immigrés issus du regroupement familial, un programme permet l'accès à un emploi par l'amélioration des compétences. Un programme s'étend sur une année, après quoi l'immigré doit être en situation d'emploi. Si l'objectif n'est pas atteint, la durée du programme peut être étendue à une période de cinq ans maximum. Le programme regroupe des cours de danois, qui ne peuvent dépasser une moyenne de quinze heures par semaine, et des offres de formation destinées à faciliter l'accès à un emploi.

En **Finlande**, les besoins d'un étranger en termes d'intégration sont évalués à son arrivée. Un programme individuel de trois ans est proposé, mais il est obligatoire pour toute personne au chômage, recevant une aide de l'État, ou pour les mineurs sans tuteur légal dans le pays. Le programme comprend des cours de finnois ou de suédois (objectif B1), l'acquisition de connaissances sociales et culturelles, et l'accès à la formation et à la vie professionnelle. La décision d'accorder une aide financière pour la durée du programme est du ressort de la municipalité.

Aux **Pays-Bas**, un programme d'intégration est obligatoire. Il faut passer un test à l'arrivée dans le pays. Le résultat détermine l'orientation vers l'une des trois voies d'apprentissage. L'« itinéraire B1 » vise l'accès à un niveau satisfaisant de néerlandais en trois ans, tout en ayant la possibilité de travailler. La « voie éducative » est destinée à apprendre le néerlandais (niveau B1) aux jeunes étudiants étrangers. Enfin, les arrivants qui n'ont pas les compétences pour accéder aux modules précédents suivent l'« itinéraire de l'autonomie » et reçoivent des cours de langue d'un niveau inférieur (A1). Si les tests ne sont pas réussis, l'étranger a trois ans pour les repasser, sous peine d'amende.

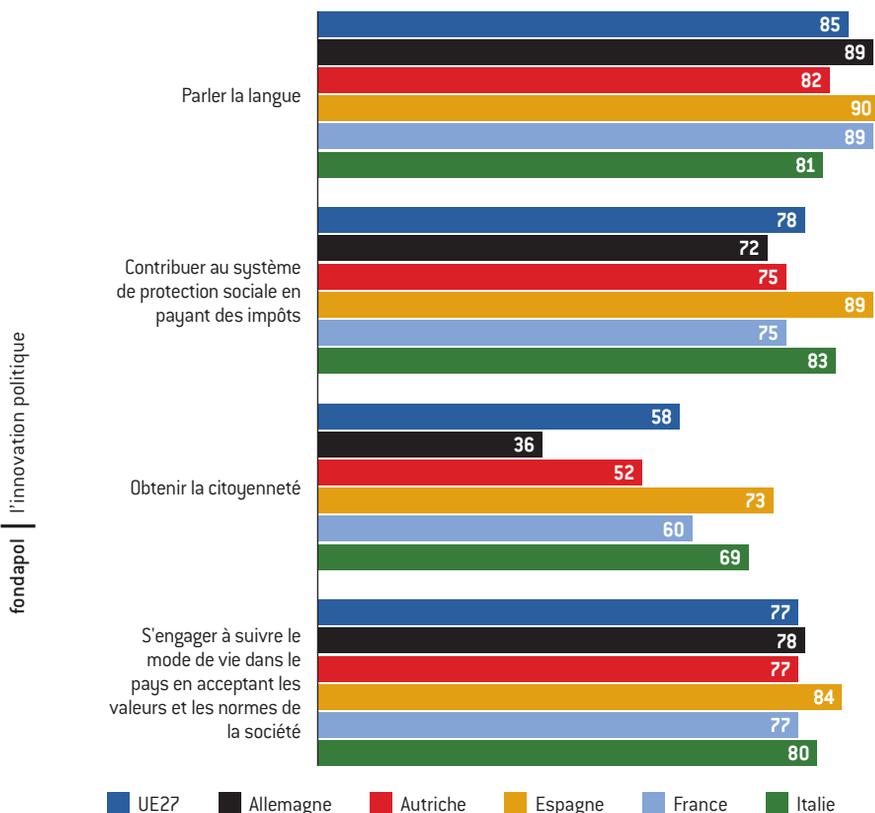
En **Italie**, il faut obtenir trente crédits (une mesure qui permet de valider un cours) pour obtenir un certificat d'intégration. L'étranger se voit attribuer seize crédits d'office, puis il doit suivre une formation civique de dix heures sous peine de perdre quinze crédits. Il a ensuite deux ans pour obtenir les quatorze crédits manquants, en suivant des cours d'italien (niveau A2), de culture civique, une formation professionnelle, etc. Des crédits peuvent être perdus en cas de violations de la loi. Au bout de deux ans, si le nombre de crédits est égal ou supérieur à trente, la personne reçoit un certificat ; si plus de quarante crédits sont validés, elle peut bénéficier de prix spéciaux (activités culturelles, formations...) ; si le nombre de crédits est nul, l'étranger perd son permis de séjour. Enfin, entre un et vingt-neuf crédits, le contrat peut être prolongé d'un an, à charge pour l'étranger d'atteindre trente crédits, sauf à perdre son permis de séjour.

En Europe, la connaissance de la langue est considérée comme prioritaire pour l'intégration des immigrés

Question : « Les gens ont des points de vue différents sur ce que signifie être bien intégré dans la société. Quelle est l'importance de chacun des éléments suivants pour l'intégration réussie des immigrés ? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 10, où 1 signifie "pas du tout important" et 10 signifie "extrêmement important" ».

Réponse : important (7-10)

Terrain : novembre 2021/décembre 2021



Source : Données Eurobaromètre (<https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2276>).

© Fondation pour l'innovation politique – mars 2023

3. L'absence de programme d'intégration est plus souvent un signe de fermeture

La **Bulgarie**, **Chypre** et la **Hongrie** ne proposent pas de programme d'intégration. Dans la pratique, cela rend très difficile l'accès au logement, aux soins de base et au marché du travail. Ce sont les pays les plus fermés à l'immigration.

II. LE REGROUPEMENT FAMILIAL

Le regroupement familial désigne la procédure par laquelle un étranger détenteur d'un titre de séjour peut demander à être rejoint par des membres de sa famille, la plupart du temps son conjoint et ses enfants. En **France**, le regroupement familial est l'une des premières sources d'immigration, devant l'immigration économique. Cependant, en 2022, pour la première fois, l'immigration étudiante est devenue la première cause d'immigration, devant l'immigration familiale.

Le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans des universités françaises

Rang	Pays	Effectifs 2021-2022	Évol. 2016-2021	Évol. 2020-2021
1	Maroc	46 371	+22%	+3%
2	Algérie	31 032	+19%	+6%
3	Chine	27 479	-4%	-2%
4	Italie	19 185	+57%	+16%
5	Sénégal	15 264	+62%	+5%
6	Tunisie	13 661	+10%	+4%
7	Espagne	11 256	+51%	+25%
8	Côte d'Ivoire	10 725	+50%	+4%
9	Liban	10 469	+94%	+30%
10	Cameroun	9 037	+30%	+9%
11	Allemagne	8 186	-3%	+17%
12	Portugal	7 835	+48%	+6%
13	Congo	6 864	+56%	+7%
14	Inde	6 321	+92%	+9%
15	États-Unis	6 179	+5%	+50%
16	Gabon	5 687	+35%	-0,20%
17	Russie	5 442	+4%	+6%
18	Brésil	5 434	+4%	+7%
19	Vietnam	5 259	-7%	-4%
20	Bénin	5 072	+73%	+19%
21	Belgique	5 054	+10%	+8%
22	Turquie	4 734	+27%	+6%
23	Madagascar	4 667	+13%	+1%
24	Haïti	4 440	+111%	+14%
25	Roumanie	4 279	+6%	+12%
	Autres pays	112 698	-	-
	Total	392 630	+21%	+8%

Note : En 2022, l'immigration étudiante (hors Union européenne) constitue la première cause d'immigration, devant l'immigration familiale. La zone Afrique du Nord-Moyen-Orient est la première source d'immigration étudiante. Elle a progressé de 10 % en un an et de 32 % depuis 2016. Sur la même période, la progression du nombre d'étudiants en provenance de l'Afrique subsaharienne a augmenté de 40 %.

Source : Campus France, Rentrée 2022 : la France affiche une augmentation record du nombre d'étudiants internationaux (<https://www.campusfrance.org/fr/rentree-2022-la-france-affiche-une-augmentation-record-du-nombre-d-etudiants-internationaux>).

En **France**, il n'existe pas d'âge minimum pour le regroupement des conjoints, ni pour le regroupant, ni pour le regroupé, contrairement à l'**Autriche**, à la **Belgique**, à la **Lituanie** et à **Malte**, où ils doivent avoir au moins 21 ans, ou 24 ans au **Danemark**.

Il n'existe pas toujours une condition de durée de résidence avant de demander un regroupement. En **Espagne** ou à **Malte**, le regroupant doit résider depuis au moins un an. En **Irlande**, il faut travailler depuis un an, sauf si le regroupant est de « catégorie A » (entrepreneurs, chercheurs, etc.). La **France** a institué un délai de dix-huit mois. Certains pays, comme **Chypre**, la **Grèce** et la **Lituanie**, sont plus fermes, en exigeant au minimum deux ans dans le pays.

Les ressortissants algériens : un cas problématique pour la France

Les Algériens représentent la plus importante communauté étrangère vivant en France. En 2021 selon l'Insee, 887 100 ressortissants algériens vivaient sur le territoire français. La circulation, le séjour et le travail des Algériens en France sont régis par l'accord franco-algérien de 1968. Cet accord les soumet à un régime spécifique. Il a été révisé à plusieurs reprises, en 1985, 1994 et 2001. En 2012, après deux ans de négociations, la France a renoncé à amender une nouvelle fois l'accord, l'Algérie refusant que ses ressortissants soient soumis au droit commun. C'est ainsi que certains titres de séjour, appelés « certificats de résidence », leur sont réservés. Ils facilitent l'accès au territoire français.

Les ressortissants algériens bénéficient également de la liberté d'établissement pour exercer une activité de commerçant ou une profession indépendante. Ils accèdent plus facilement à la délivrance d'un titre de séjour valable dix ans.

Le regroupement familial est également soumis à des règles plus souples : un Algérien peut demander le regroupement familial après douze mois passés en France (contre dix-huit mois en général). Il doit simplement justifier de ressources stables et au moins égales au Smic, et ce quel que soit le nombre de personnes qui le rejoignent. Enfin, le retrait du titre de séjour lorsqu'il y a une rupture de la vie commune ne s'applique pas aux Algériens.

L'immigration illégale venue d'Algérie est également un sujet de débat face au refus de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie de rapatrier leurs ressortissants en situation irrégulière. Entre janvier et juillet 2021, la justice française a ordonné 7 731 obligations de quitter le territoire français (OQTF) pour des Algériens, mais seuls 22 ressortissants ont quitté le territoire, l'Algérie refusant de délivrer des laissez-passer consulaires qui sont indispensables pour mener à bien l'expulsion d'une personne qui n'a pas de papiers d'identité. C'est la raison pour laquelle de nombreux migrants en situation irrégulière détruisent leurs papiers pour rendre leur expulsion plus difficile.

Pour les compétences linguistiques, l'**Allemagne** et l'**Autriche** exigent des regroupés un niveau élémentaire en allemand (niveau A1). La **France** ne conditionne pas le regroupement familial à la maîtrise du français, ni pour le résident, ni pour sa famille.

Pour accueillir sa famille, le demandeur doit justifier de revenus suffisants et stables. Mais le montant des ressources mensuelles requises varie fortement d'un État à l'autre. En **France**, pour une famille de deux ou trois personnes, le demandeur doit justifier d'un revenu correspondant à un Smic net mensuel, soit 1 353 euros au cours de l'année précédant la demande. Pour une famille de six personnes et plus, le montant demandé est 1 602 euros. En **Autriche**, le montant requis est de 1 752 euros pour un couple et de 171 euros par enfant supplémentaire (soit, pour une famille de six personnes, 2 436 euros par mois). En **Finlande**, le minimum requis est de 1 700 euros pour un couple, de 500 euros pour le premier enfant, suivi de 100 euros pour chaque enfant supplémentaire, soit 3 100 euros par mois pour une famille de six personnes.

Dans certains pays, une surface minimale du logement pour accueillir les regroupés est précisée. C'est le cas en **France**, où le logement doit être compris entre 22 et 28 mètres carrés pour deux personnes, selon la zone géographique où il est situé. Il faut ajouter 10 mètres carrés pour chaque personne supplémentaire et, au-delà de huit individus, 5 mètres carrés par personne. En **Italie**, la surface exigée est de 28 mètres carrés pour deux personnes, 42 mètres carrés pour trois, 56 mètres carrés pour quatre, puis 10 mètres carrés pour chaque personne supplémentaire. Une chambre individuelle doit faire au moins 9 mètres carrés. Un bail de six mois minimum à partir de la demande est également nécessaire. Le **Danemark** a établi deux conditions de superficie, dont l'une au moins doit être respectée : soit le nombre de personnes concernées ne peut pas dépasser le double du nombre de chambres, soit la superficie totale doit être d'au moins 20 mètres carrés par personne. À cela s'ajoute une condition de localisation : le logement ne doit pas être situé dans un « ghetto », une zone caractérisée par un taux de chômage élevé, un nombre supérieur à la moyenne de résidents condamnés pénalement et une proportion importante d'immigrés et de descendants d'immigrés venus de pays non occidentaux.

L'effet d'une condamnation pénale est parfois précisé. Aux **Pays-Bas**, le regroupé ne doit pas avoir commis de délit ou de crime. Il peut être indiqué que le conjoint et les enfants peuvent être exclus du regroupement familial si leur présence constitue une menace pour l'ordre public. C'est le cas en **France** ou en **Finlande**.

Afin de restreindre au maximum le regroupement familial, le **Danemark** a mis en place plusieurs conditions qui le distingue des autres pays européens. Le regroupé doit s'être rendu au moins une fois sur le territoire danois. Le regroupant doit satisfaire deux conditions financières : ne pas avoir touché d'aides de l'État pendant les trois années précédant la demande et disposer d'une caution de 14 800 euros, que la municipalité utilisera si le regroupé a besoin de prestations sociales. Depuis 2018, à eux deux les conjoints

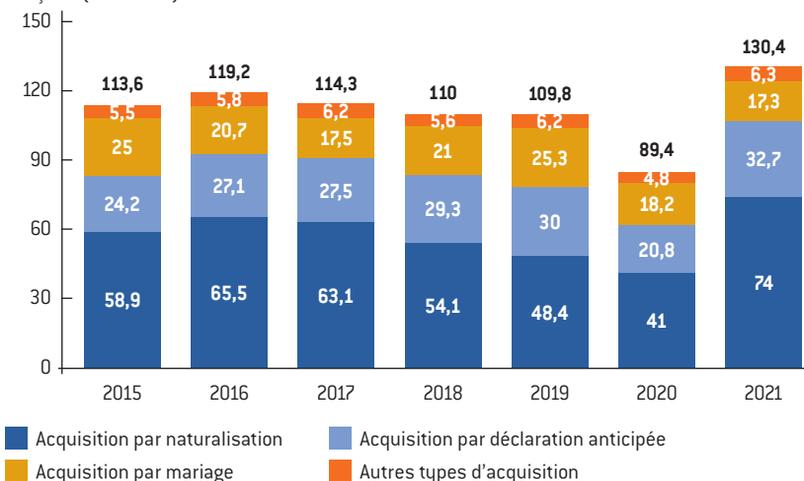
doivent remplir au moins quatre de ces six conditions : pour le regroupant, réussir un test de langue en danois de niveau avancé, avoir travaillé cinq ans au Danemark ou avoir fait six années d'études au Danemark ; pour le regroupé, réussir un test de langue témoignant d'une connaissance de l'anglais ou du danois, avoir travaillé trois ans sur les cinq dernières années ou avoir accompli une année d'études supérieures.

III. L'OBTENTION DE LA NATIONALITÉ PAR NATURALISATION

La naturalisation est un mode d'acquisition de la nationalité. Elle n'est pas automatique. Elle se fait par décision de l'autorité publique et elle est accordée sous certaines conditions. Ces conditions définissent un ensemble de contraintes dont la rigueur varie selon les pays. Au sein de l'Union européenne, la **France** est l'un des pays où l'acquisition de la nationalité est la plus facile.

En France, l'obtention de la nationalité se fait majoritairement par naturalisation

Acquisition de la nationalité française (en milliers)



Source : Insee (https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/details/20_DEM/25_ETR/25G_Figure?#:~:text=Lecture,-En%202021%2C%2074%20000%20des%20acquisitions%20de,fran%C3%A7aise%20le%20sont%20par%20naturalisation.&text=Minist%C3%A8re%20de%20I%27Int%C3%A9rieur%2C%20minist%C3%A8re%20de%20la%20Justice%2C%20SDSE).

© Fondation pour l'innovation politique – mars 2023

Le problème des « golden visas » et des « golden passports »

Dans plusieurs pays européens, il existe un programme d'immigration destiné aux élites économiques. Particulièrement prisé par les Russes et les Chinois, ce programme permet l'obtention d'un permis de séjour, voire de la nationalité, en contrepartie d'investissements économiques. La Commission européenne estime qu'entre 2011 et 2019, sur l'ensemble de l'Union européenne, 42 180 demandes d'obtention d'un visa ou de la nationalité par investissement ont été approuvées dans les différents États, bénéficiant à plus de 132 000 personnes, pour un investissement total des demandeurs estimé à 21,4 milliards d'euros.

En 2021, la Commission européenne dénombre dix-neuf pays pratiquant le « golden visa » : la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Grèce, la France, l'Italie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie [1]. L'investissement demandé varie de 60 000 euros en Lettonie jusqu'à 1 250 000 euros aux Pays-Bas.

Le programme français, dénommé « Passeport talent » mention « Investisseur économique », exige à la fois un investissement minimum de 300 000 euros et la création ou la sauvegarde d'emplois dans les quatre années qui suivent l'investissement sur le territoire français. Ce programme français donne droit à un permis de séjour d'une durée de quatre ans maximum renouvelable. Il permet de profiter de nombreux avantages, comme une dispense de l'obligation de participer au contrat d'intégration républicaine ou la simplification des conditions du regroupement familial.

Cependant, les « golden visas » font désormais l'objet d'une remise en cause. En février 2023, l'Irlande et le Portugal ont mis fin ou révisé leur programme de « golden visas ». En Irlande, le ministre de la Justice a expliqué « s'être rendu aux fortes recommandations d'institutions internationales, sur les risques posés à la sécurité par ces programmes. Ces derniers sont susceptibles de faciliter le blanchiment d'argent sale voire le financement du terrorisme [2]. » Au Portugal, le Premier ministre Antonio Costa a souligné la nécessité de lutter contre la spéculation immobilière encouragée par ce programme et pesant lourdement sur les ménages. En Espagne, un projet de loi a été déposé en ce sens par le parti de gauche Más País à la mi-février 2023.

L'accès à la nationalité par investissement (« golden passports ») pose également de nombreux problèmes. En octobre 2020, la Commission européenne a lancé une procédure d'infraction à l'égard de Chypre et de Malte. Chypre a aussitôt mis fin à ce programme. La Bulgarie a été mentionnée sans toutefois être visée par la procédure, mais le Parlement bulgare a mis fin au programme en mars 2022. Malte n'a pas changé sa législation, mais le pays a fermé ce programme aux ressortissants russes et biélorusses en mars 2022. Depuis l'invasion de l'Ukraine, les « golden passports » sont soupçonnés de favoriser l'installation de Russes dans des États de l'Union européenne.

[1] Voir Sophia in't Veld, « Projet de rapport assorti de propositions à la Commission sur les programmes de citoyenneté et de résidence contre investissement », Parlement européen, Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, 9 novembre 2021.

[2] Cité in Florentin Collomp, « Les “golden visas” ont de moins en moins la cote en Europe », le figaro.fr, 19 février 2023

(<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/les-golden-visas-ont-de-moins-en-moins-la-cote-en-europe-20230217>).

Le premier critère est la durée de résidence dans le pays dont on veut obtenir la nationalité. Cette durée minimale est de dix ans en **Autriche, Espagne, Lituanie, Pologne, Slovénie** et **Italie**, de neuf ans au **Danemark**, de huit ans en **Croatie, Estonie, Hongrie, Roumanie, Slovaquie** et **Allemagne**, de sept ans à **Chypre** et en **Grèce**. En **Allemagne**, il est question de réduire cette durée à cinq ans, soit la même durée qu'en **France**.

La naturalisation est ensuite conditionnée à la maîtrise d'un niveau de langue. À l'image de la quasi-totalité des autres pays de l'Union européenne, la **France** requiert un niveau B1, soit la capacité d'être autonome dans la plupart des situations de la vie quotidienne. Le **Danemark** se montre plus exigeant en requérant un niveau de langue permettant de « communiquer spontanément et aisément avec un locuteur natif » (B2).

La compréhension et l'approbation des valeurs du pays peuvent être contrôlées par des tests. En **Allemagne**, la vérification se fait par un QCM de trente-trois questions, auquel il faut apporter au moins dix-sept bonnes réponses, portant sur la vie, la société, les règles et les lois, ainsi que des questions spécifiques à propos de sa région de résidence. En **Espagne**, il existe aussi un QCM portant principalement sur des questions constitutionnelles et socioculturelles. Au **Danemark**, c'est un test de connaissance sur l'histoire et la société danoises, centré sur la culture civique et la vie quotidienne. En **France**, il n'y a pas de test, seul un entretien est nécessaire pour démontrer l'adhésion aux valeurs du pays. Notons que ce critère d'adhésion est affecté par d'autres dimensions de la politique migratoire, telles que la durée de résidence minimale requise. Ainsi, l'**Italie** fait partie des pays qui n'exigent pas de test de citoyenneté, mais la durée de résidence légale et ininterrompue avant de pouvoir demander la nationalité est la plus longue.

Il est presque toujours demandé aux candidats, au moment de leur demande, d'être capables de subvenir à leurs besoins et de ne pas dépendre d'aides de l'État. Cette contrainte est renforcée en **Autriche**, il faut apporter la preuve d'une autonomie financière d'au moins trois ans au cours des six dernières années. Au **Danemark**, le candidat doit avoir occupé un emploi à temps plein pendant au moins trois ans et demi sur les quatre dernières années et ne pas avoir perçu d'aides de l'État dans les deux dernières années.

L'effet d'une condamnation pénale sur l'accès à la nationalité affecte les chances d'obtenir la nationalité. En dehors de raisons exceptionnelles, telles que l'atteinte aux intérêts de l'État, qui rendent la naturalisation impossible, en **France** on ne peut pas accéder à la nationalité si l'on a été condamné à une peine de prison ferme de six mois ou plus. Le seuil **allemand** est plus sévère (trois mois avec sursis suffisent) et l'accès à la nationalité est définitivement fermé en cas de condamnation pour actes antisémites, racistes ou xénophobes. Au **Danemark**, toute peine de prison, y compris avec sursis, interdit à vie l'accès à la nationalité.

IV. LA POLITIQUE D'ACCUEIL

1. L'accès aux soins : la France est le pays le plus généreux du monde

a) PUMa pour les demandeurs d'asile,

AME ou PUMa pour les étrangers en situation irrégulière

La directive européenne de 2013 sur la protection internationale reconnaît le droit de toute personne à jouir du meilleur état de santé physique et mentale, ainsi que l'accès à des soins d'urgence. Cependant, les droits en matière de santé relèvent des législations nationales. En **France**, les étrangers demandeurs d'asile ont accès aux soins par la protection universelle maladie (PUMa), soit le régime commun. Les étrangers en situation irrégulière n'ont pas accès à la PUMa mais à l'aide médicale de l'État (AME). Selon les termes de l'Assurance maladie, l'AME « est destinée à permettre l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière au regard de la réglementation française sur le séjour en France²¹ ». Une condition de séjour ininterrompu d'au moins trois mois sur le territoire a été introduite fin 2019, sauf pour les mineurs. Il faut noter, toujours selon les termes de l'Assurance maladie, que « l'AME est attribuée sans conditions aux enfants mineurs dont les parents sont en situation irrégulière, même lorsque ces derniers n'en bénéficient pas encore ou dépassent le plafond de ressources pour en bénéficier²² ». Un demandeur d'asile n'est donc pas affilié à l'AME mais à la PUMa, aussi longtemps que sa demande n'a pas été rejetée. Or, dans la mesure où la plupart des demandes d'asile sont refusées et compte tenu du fait que les déboutés demeurent sur le territoire national, il s'ensuit qu'ils deviennent des étrangers en situation irrégulière... mais conservant le bénéfice de la PUMa²³.

Pour les étrangers en situation irrégulière, l'AME permet de bénéficier de soins médicaux et hospitaliers sans frais. Seules sont requises une condition de résidence sur le territoire français depuis au moins trois mois et une condition de revenu mensuel, qui doit être inférieur à 767 euros. L'AME donne accès à un panier de soins quasiment équivalent à celui des nationaux, puisque seules les cures thermales et la PMA ne sont pas accessibles. En 2022, l'AME a compté 398 480 bénéficiaires, pour un coût de 1,079 milliard d'euros. Par rapport à 2018, cela représente une augmentation de 25 % du nombre de bénéficiaires (318 106 bénéficiaires en 2018) et de 17 % du coût de l'AME (965 millions en 2018)²⁴.

21. Assurance maladie, « Aide médicale de l'État (AME) : vos démarches », ameli.fr, 22 août 2022 (www.ameli.fr/assure/droits-demarches/situations-particulieres/situation-irreguliere-ame).

22. *Ibid.*

23. Voir Assurance maladie, « Vous êtes demandeur d'asile », ameli.fr, 18 août 2021 (www.ameli.fr/paris/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/demandeur-d-asile).

24. Voir « Projet de loi de finances pour 2022 : Santé », 2nd partie, Sénat (www.senat.fr/rap/121-163-328/121-163-3285.html) et « Projet de loi de finances pour 2023 : Santé », 2nd partie, Sénat (<https://www.senat.fr/rap/122-115-328/122-115-3285.html>).

Par comparaison, on voit que, dans l'ensemble des pays européens, en dehors de l'aide d'urgence, lorsque la vie de la personne est en danger, un sans-papiers ne peut prétendre à la gratuité des soins et un étranger demandeur d'asile accède à un système de soins d'une qualité inférieure à celle des nationaux. En **Allemagne** et en **Italie**, les migrants irréguliers présents sur le sol ne peuvent pas avoir accès à la gratuité des soins, sauf en cas d'urgence.

Notons que les étrangers en situation irrégulière qui ne bénéficient pas de l'AME, parce qu'ils sont en **France** depuis moins de trois mois ou parce que leur admission a été refusée, bénéficient cependant du dispositif de soins urgents et vitaux (DSUV) qui prend en charge à l'hôpital les soins dont l'absence aurait des conséquences graves ou fatales.

b) Les titres de séjour pour soins : une exception française déraisonnable

Selon le site du ministère de l'Intérieur, « la France compte parmi les très rares pays européens qui disposent d'une procédure spécifique de délivrance de titres de séjour aux étrangers malades²⁵ ». En réalité, la **France** est le seul pays à permettre une immigration pour soins d'une telle qualité et dans des conditions aussi favorables pour les migrants. En effet, le titre de séjour pour soins est attribué à un étranger dès lors que le soin n'est pas accessible pour lui dans son pays d'origine. Cela signifie que le critère n'est pas l'existence, dans le pays d'origine, d'une offre de soins appropriée à la pathologie mais la possibilité pour la personne d'accéder à ces soins. Un étranger disposant dans son pays de soins répondant à sa pathologie mais se trouvant dans l'impossibilité d'y accéder pour des raisons économiques devient éligible à un permis de séjour en France pour soins. On compte, en France, plus de 30 000 bénéficiaires d'un permis de séjour pour soins.

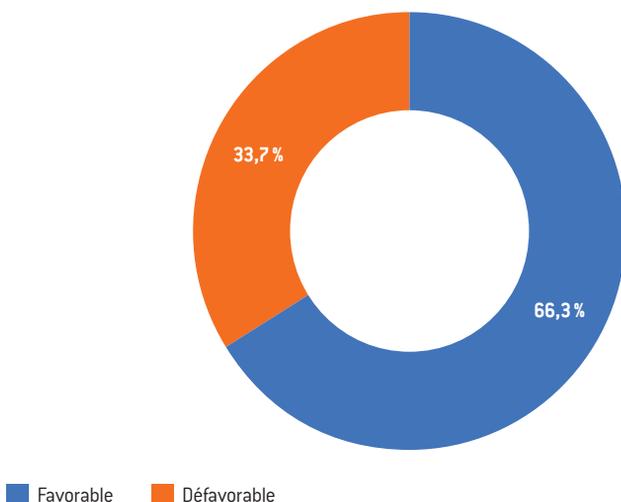
Pour obtenir la « carte de séjour pour soins », correspondant au droit de séjour d'un étranger sur le territoire français pour une raison médicale, le dossier médical du demandeur doit passer par l'OFII et le collège médical, qui donne son avis au préfet, le décisionnaire final. Un étranger résidant en France depuis au moins un an peut bénéficier d'une carte de séjour temporaire pour raisons de santé. Sa durée peut aller jusqu'à quatre ans. Il faut remplir deux critères : un état de santé nécessitant une prise en charge sous peine de conséquences graves et ne pas pouvoir bénéficier d'un traitement approprié dans son pays d'origine. Cette carte inclut l'accès au

25. Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, « La délivrance des titres de séjour pour raisons de santé », immigration.interieur.gouv.fr, 22 mars 2021 (www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/La-delivrance-des-titres-de-sejour-pour-raisons-de-sante).

bénéfice des greffes d'organes²⁶. Les frais sont intégralement pris en charge par l'assurance médicale française.

Nous n'avons pas réussi à trouver le nombre exact de titres de séjour accordés pour des raisons de santé, les rapports de l'OFII se limitant à présenter le nombre de « premiers titres de séjour pour soins délivrés à des étrangers majeurs en métropole », un chiffre qui n'inclut pas les personnes transitant par les départements d'outre-mer, en particulier Mayotte et la Guyane, ni les mineurs ni les titres de séjour renouvelés²⁷. Enfin, dans la mesure où l'obtention d'un permis de séjour pour soins dépend d'une durée minimale de résidence d'un an sur le territoire français, on peut imaginer que les 30 000 bénéficiaires ne sont qu'une partie d'un nombre de candidats plus grand, venus en France dans la perspective, et sans doute l'espoir, d'obtenir un tel permis. En d'autres termes, l'existence d'une telle possibilité est une incitation à immigrer en France avec pour but d'y obtenir des soins que l'on ne peut s'offrir dans son pays d'origine pour des raisons économiques et sociales.

Typologie des avis de demandes de titres de séjour pour des raisons de santé (2020)



Source : OFII, *Procédure d'admission au séjour pour soins, Rapport au Parlement 2020, 2021* (<https://www.ofii.fr/wp-content/uploads/2021/12/Rapport%20Parlement%20procédure%20admission%20séjour%20pour%20soins%202020.pdf>).

© Fondation pour l'innovation politique – mars 2023

26. Voir Didier Leschi, *Ce grand dérangement : l'immigration en face*, Gallimard, 2020, p. 45 ; voir également, du même auteur, *Migrations : la France singulière*, Fondation pour l'innovation politique, octobre 2018 (www.fondapol.org/etude/migrations-la-france-singuliere/).

27. Voir Jean-Marc Leclerc, « La France, terre d'asile médical... quoi qu'il en coûte », [lefigaro.fr, 12 décembre 2021](http://www.lefigaro.fr,12 décembre 2021) (www.lefigaro.fr/actualite-france/la-france-terre-d-asile-medical-quoi-qu-il-en-coute-20211212).

La nationalité des demandeurs de titres de séjour pour des raisons de santé (2020-2021)

	Répartition		Nombre de demandes	
	% 2021 (n=27 702)	% 2020 (n=25 987)	Nombre janvier-décembre 2021	Évolution janvier - décembre 2020-2021 (%)
Algérie	9,90	10,40	2 756	1,60
Côte d'Ivoire	6,70	6,80	1 859	5,40
République Démocratique du Congo	5,80	6,20	1 594	-0,50
Guinée	5,60	5,50	1 542	6,90
Cameroun	5,30	5,70	1 465	-0,70
Comores	5,00	4,20	1 385	27,80
Haiti	4,60	3,80	1 286	30,20
Mali	4,40	4,40	1 223	8,10
Géorgie	4,30	4,50	1 178	0,30
République du Congo	3,80	3,80	1 052	6,80
Autres	44,60	44,70	12 362	6,30
Total	100,00	100,00	27 702	6,60

Source : OFII, Bilan « Étrangers Malades », année 2021.

© Fondation pour l'innovation politique – mars 2023

Pathologies indiquées par les demandeurs d'un permis de séjour pour des raisons médicales (2020-2021)

Pathologies	Nombre	% en 2021	% en 2020
Certaines maladies infectieuses et parasitaires	5 765	27,20	26,80
Maladies de l'appareil circulatoire	4 809	22,70	21,00
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	3 876	18,30	17,40
Troubles mentaux et du comportement	3 495	16,50	17,10
Tumeurs	2 917	13,80	14,10
Facteurs influant sur l'état de santé et motifs de recours aux services de santé	1 898	9,00	8,30
Maladies du système nerveux	1 656	7,80	8,00
Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif	1 555	7,30	7,10
Maladies de l'appareil génito-urinaire	1 484	7,00	6,90
Maladies du sang et des organes hématopoïétiques et certains troubles du système immunitaire	899	4,20	4,20
Malformations congénitales et anomalies chromosomiques	791	3,70	3,80
Maladies de l'appareil digestif	729	3,40	3,30
Maladies de l'œil et de ses annexes	620	2,90	2,70
Maladies de l'appareil respiratoire	526	2,50	2,60
Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes	413	1,90	2,10
Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs	307	1,40	1,30
Maladies de l'oreille et de l'apophyse mastoïde	182	0,90	0,80
Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	155	0,70	0,80
Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale	98	0,50	0,50
Causes externes de morbidité et de mortalité	94	0,40	0,40
Grossesse, accouchement et puerpéralité	22	0,10	0,10
Codes d'utilisation particulière	5	0,00	0,00
Nombre de dossier 2021 avec rapport médical rédigé	21 202		

Note : Le coût d'une dialyse est d'environ 80 000 euros par an et par patient, pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, celui d'une greffe de rein d'environ 80 000 euros l'année de la greffe, puis 20 000 euros par an auxquels il faut ajouter le coût des étapes préalables à la transplantation entre 14 000 et 20 000 euros.

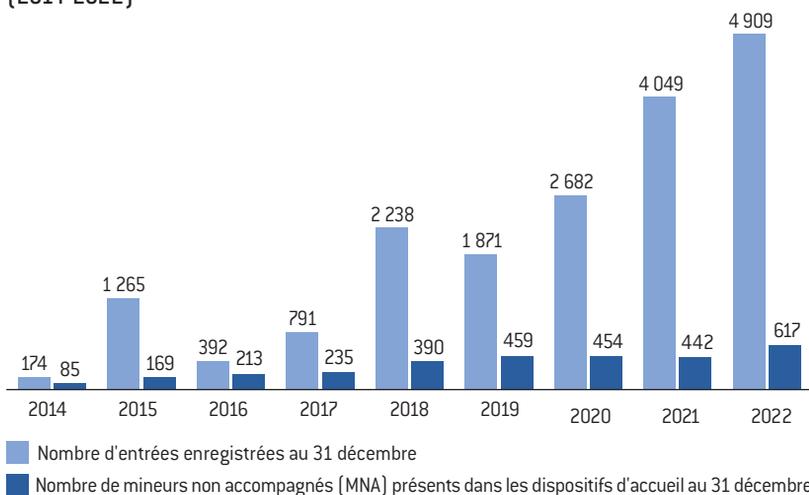
Source : OFII, Bilan « Étrangers Malades », année 2021.

© Fondation pour l'innovation politique – mars 2023

2. La législation pour les mineurs

Le traitement des migrants diffère selon leur âge. Les mineurs non accompagnés bénéficient d'aides supplémentaires au titre de la protection de l'enfance. En 2020, 40 000 personnes se sont présentées comme mineurs non accompagnés en France. La moitié environ est intégrée au dispositif de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Le coût moyen de la prise en charge d'un mineur non accompagné au titre de l'ASE est estimé à 50 000 euros par an, couvrant le logement, la nourriture, les frais d'éducation et de formation. Dans le cas d'un individu se déclarant mineur mais sans document d'identité permettant de le prouver, les autorités judiciaires peuvent recourir à un examen radiologique osseux. Les conclusions doivent préciser la marge d'erreur, dont le doute profite à l'intéressé. Or, en **France**, cet examen ne peut être réalisé sans l'accord de l'intéressé qui échappe ainsi aux conséquences du fait d'être majeur. En **Finlande**, si l'examen osseux (mais aussi dentaire) ne peut pas être effectué sans l'accord de l'individu, son refus sans raison valable amène à le considérer comme adulte.

Nombre de mineurs étrangers entrés clandestinement dans les Alpes-Maritimes (2014-2022)



Source : Département des Alpes-Maritimes via *Le Figaro* (<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/le-flux-des-mineurs-etrangers-explose-a-la-frontiere-franco-italienne-20230214>).

© Fondation pour l'innovation politique – mars 2023

3. L'allocation des demandeurs d'asile (ADA)

Les conditions pour les demandeurs d'asile en attente de leur réponse diffèrent également. En **France**, le montant de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) est de 204 euros par mois si le demandeur est placé en centre d'hébergement. Si le demandeur ne peut y être placé (ce qui représente, selon l'OFII, « au maximum 30 % des demandeurs d'asile »²⁸), il perçoit 426 euros par mois. Il s'agit du montant le plus élevé en Europe. Dans la même situation (non logé), un demandeur d'asile reçoit mensuellement 367 euros en **Allemagne**, 365 euros en **Autriche**, 348 euros en **Finlande** ou 201 euros en **Suède**. En moyenne, un demandeur d'asile sans hébergement perçoit 278 euros par mois dans les dix pays identifiés²⁹ qui octroient des allocations pour les demandeurs d'asile qui ne sont pas logés.

4. Les obligations de quitter le territoire : un échec français

En **France**, en cas de rejet de la demande de titre de séjour, ou de séjour irrégulier sur le territoire, le préfet peut délivrer une obligation de quitter le territoire français (OQTF), qui doit être effective sous un délai de trente jours, mais de quarante-huit heures si la personne est considérée comme une menace. À l'issue du délai imposé, l'étranger peut être placé en centre de rétention. Dans les faits, ces centres sont saturés.

Les OQTF entre 2015 et 2021 : une augmentation des expulsions ordonnées mais un effondrement des expulsions réalisées

	Expulsions ordonnées	Expulsions réalisées	Taux de réalisation (%)
2015	79 950	12 195	15
2016	81 000	10 930	13
2017	84 675	12 720	15
2018	105 560	15 445	15
2019	123 845	15 615	13
2020	108 395	6 930	6
2021	125 450	9 665	8

Note : Les OQT réalisées une année ont pu être ordonnées au cours d'une année antérieure. Dans ce tableau, les taux présentés indiquent le rapport entre les expulsions ordonnées et les expulsions réalisées la même année.

Source : Données Eurostat (https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/MIGR_EIORD/default/bar?lang=en&category=migr.migr_man.migr_eil et https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/MIGR_EIRTN/default/bar?lang=en&category=migr.migr_man.migr_eil).

© Fondation pour l'innovation politique – mars 2023

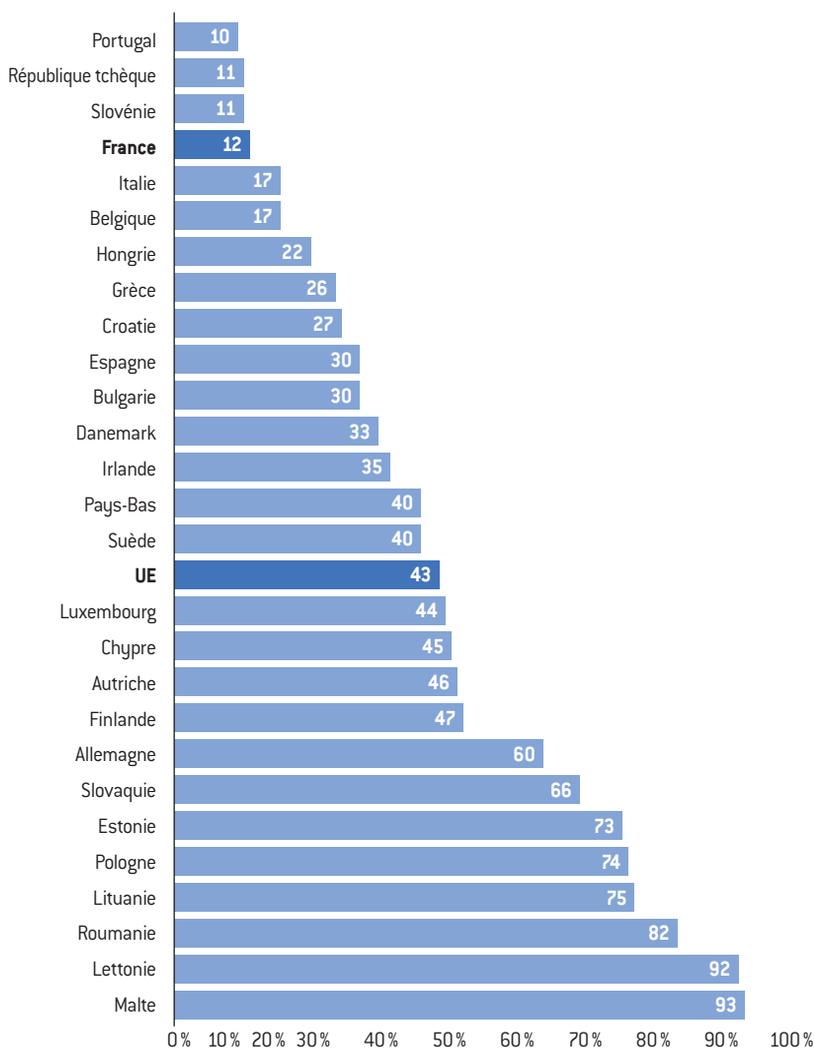
28. Marie Thimonnier, « Les demandeurs d'asile reçoivent-ils tous 430 euros par mois, comme l'affirme Eric Zemmour ? », libération.fr, 7 février 2022 [www.liberation.fr/checknews/les-demandeurs-dasile-recoivent-ils-tous-430-euros-par-mois-comme-laffirme-eric-zemmour-20220207_BAGXX2G4FJHDJPKLBUTB5ARM2Q/].

29. Allemagne, Autriche, Chypre, Finlande, France, Luxembourg, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède.

Si la France est le pays qui prononce le plus d'obligations de quitter le territoire (OQT), son taux de réalisation est l'un des plus faibles. En moyenne, sur la période 2015-2021, la France a réalisé 12 % de ses OQT, contre 43 % pour l'ensemble de l'Union européenne.

Taux d'OQT réalisées selon le pays entre 2015 et 2021 (en %)

[Calculs de la Fondation pour l'innovation politique]



Immigration : comment font les États européens

Note : Les OQT réalisées une année ont pu être ordonnées au cours d'une année antérieure. Dans ce graphique, les taux présentés indiquent le rapport entre les expulsions ordonnées et les expulsions réalisées entre 2015 et 2021.

Source : Données Eurostat (https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/MIGR_EIORD/default/bar?lang=en&category=migr.migr_man.migr_eil et https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/MIGR_EIRTN/default/bar?lang=en&category=migr.migr_man.migr_eil).

Selon l'OCDE, en France, l'immigration coûte plus cher qu'elle ne rapporte [1]

Les tableaux ci-dessous extraits d'une étude de l'OCDE présentent l'estimation de la contribution budgétaire nette à la fois des immigrés et des natifs issus de l'immigration en pourcentage du PIB du pays d'accueil selon une série de spécifications. L'étude porte sur treize années de données disponibles. La contribution budgétaire nette d'un groupe est la différence entre les impôts et cotisations versées par les membres du groupe et les coûts des prestations et services publics dont ils bénéficient.

Le tableau 1 fournit une estimation de la contribution budgétaire nette selon trois types de « spécifications » (A, B et C), en prenant en considération trois catégories de données.

La « **spécification A** » prend en considération le montant des postes de recettes et de dépenses publiques imputés aux individus sur la base de leurs caractéristiques personnelles : d'un côté, des dépenses (santé, éducation et protection sociale) ; de l'autre, des recettes (impôts directs, impôts indirects et cotisations sociales). Dans ce cas, en France, la contribution budgétaire nette des personnes nées à l'étranger représente 1,02 % du PIB. La contribution est donc légèrement excédentaire, même si elle se situe à un niveau inférieur à la contribution moyenne de l'ensemble des pays étudiés par l'OCDE, soit 1,56 %.

La « **spécification B** » fait apparaître un résultat différent. La contribution budgétaire nette des immigrés devient négative. En effet, si l'on en prend en compte l'ensemble des postes, soit les biens publics congestibles, c'est-à-dire ceux dont l'utilisation par un individu peut, au-delà d'un certain seuil, affecter leur qualité pour un autre individu (fourniture d'eau, d'énergie, services de police ou transports en commun), ainsi que les dépenses consacrées aux biens publics purs, correspondant à la « **spécification C** », incluant les biens dont chacun peut bénéficier sans en priver les autres, alors, en France, la contribution budgétaire nette des immigrés recule (- 0,85 % du PIB) et a représenté un coût d'environ 20 milliards d'euros en 2018.

Enfin, l'OCDE complète son étude en prenant en compte dans ses calculs la première génération de descendants d'immigrés (voir tableau 2). Dans ce cas, en France, la contribution budgétaire nette des immigrés tombe à - 1,41 % du PIB, soit un coût d'environ 33 milliards d'euros en 2018.

Il faut souligner que l'OCDE précise une limite de son étude qui est que « la population des demandeurs d'asile n'est qu'en partie couverte dans la population immigrée ciblée ».

[1] OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2021*, 28 octobre 2021 (https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2021_da2bbd99-fr).

Selon l'OCDE, en France, l'immigration coûte plus cher qu'elle ne rapporte (suite)

Contribution budgétaire nette des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays (en % du PIB, moyenne de la période 2006-2018)

	Personnes nées à l'étranger			Personnes nées dans le pays			
	A	B/C1	C2	A	B	C1	C2
	Postes individualisés uniquement	Biens publics congestibles attribués par habitant		Postes individualisés uniquement	Biens publics congestibles attribués par habitant		
Sans biens publics		Bien publics purs attribués par habitant aux personnes nées dans le pays et à l'étranger	Sans biens publics		Bien publics purs attribués par habitant aux personnes nées dans le pays uniquement	Bien publics purs attribués par habitant aux personnes nées dans le pays et à l'étranger	
Autriche	1,67	0,83	-0,50	8,76	4,76	-2,93	-1,60
Belgique	1,38	0,12	-1,28	13,56	6,68	-2,57	-1,16
Canada	2,16	0,73	-1,19	9,62	5,41	-2,17	-0,25
Suisse	3,18	2,46	0,84	5,63	3,85	-1,79	-0,17
République tchèque	0,37	0,13	-0,04	11,35	3,71	-1,77	-1,60
Allemagne	1,54	0,93	-0,28	9,24	6,11	-1,18	0,02
Danemark	0,87	0,71	-0,08	9,51	8,09	-0,54	0,25
Espagne	1,70	0,79	-0,15	6,55	0,69	-6,22	-5,29
Estonie	0,05	-0,66	-1,53	9,86	6,16	0,66	1,53
Finlande	0,13	0,18	-0,18	7,16	8,47	-0,66	-0,30
France	1,02	0,25	-0,85	9,31	4,17	-4,35	-3,25
Grande-Bretagne	2,02	1,20	0,23	5,33	0,24	-6,68	-5,71
Grèce	1,24	1,05	0,04	7,25	4,87	-8,55	-7,54
Irlande	1,57	0,62	-0,21	2,87	-2,00	-6,95	-6,12
Italie	1,87	1,48	0,57	9,91	5,85	-4,54	-3,63
Lituanie	0,23	-0,03	-0,31	8,16	3,23	-2,49	-2,21
Luxembourg	7,64	5,21	2,89	4,47	1,38	-3,92	-1,59
Lettonie	0,28	-0,72	-1,58	9,54	3,95	-1,79	-0,92
Pays-Bas	0,85	0,38	-0,36	7,87	4,24	-2,15	-1,42
Norvège	1,34	1,91	1,22	10,80	15,67	9,30	9,99
Portugal	1,79	1,56	0,89	5,36	2,39	-6,85	-6,18
Slovénie	0,68	0,22	-0,43	7,69	3,04	-3,99	-3,34
Suède	1,00	0,68	-0,83	10,00	8,51	-0,30	1,21
États-Unis	1,00	1,00	-0,68	1,91	1,86	-7,92	-6,25
Moyenne	1,56	0,88	-0,16	7,99	4,64	-2,93	-1,90

Source : OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2021*, 28 octobre 2021 (https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2021_da2bbd99-fr).

© Fondation pour l'innovation politique – mars 2023

Selon l'OCDE, en France, l'immigration coûte plus cher qu'elle ne rapporte (suite et fin)

Contribution budgétaire nette des personnes nées à l'étranger et de leurs enfants nés dans le pays (en % du PIB, moyenne de la période 2006-2018)

	Personnes nées à l'étranger et leurs enfants			Personnes nées dans le pays			
	A	B/C1	C2	A	B	C1	C2
	Postes individualisés uniquement	Biens publics congestibles attribués par habitant		Postes individualisés uniquement	Biens publics congestibles attribués par habitant		
Sans biens publics		Bien publics purs attribués par habitant aux personnes nées dans le pays et à l'étranger	Sans biens publics		Bien publics purs attribués par habitant aux personnes nées dans le pays uniquement	Bien publics purs attribués par habitant aux personnes nées dans le pays et à l'étranger	
Autriche	0,98	0,14	-1,20	9,45	5,46	-2,24	-0,90
Belgique	0,73	-0,52	-1,93	14,20	7,32	-1,93	-0,52
Canada	1,32	-0,11	-2,03	10,45	6,23	-1,34	0,58
Suisse	2,45	1,73	0,11	6,36	4,58	-1,06	0,56
République tchèque	0,30	0,06	-0,11	11,42	3,77	-1,70	-1,54
Allemagne	1,03	0,42	-0,79	9,75	6,63	-0,67	0,54
Danemark	0,41	0,26	-0,54	9,97	8,55	-0,08	0,71
Espagne	1,37	0,46	-0,48	6,88	1,02	-5,89	-4,96
Estonie	-0,14	-0,84	-1,71	10,04	6,34	0,85	1,72
Finlande	-0,04	0,01	-0,35	7,33	8,64	-0,49	-0,13
France	0,46	-0,31	-1,41	9,87	4,73	-3,79	-2,69
Grande-Bretagne	1,60	0,78	-0,20	5,76	0,67	-6,26	-5,28
Grèce	0,96	0,77	-0,25	7,53	5,16	-8,27	-7,26
Irlande	1,14	0,18	-0,65	3,31	-1,56	-6,52	-5,69
Italie	1,50	1,11	0,20	10,27	6,21	-4,18	-3,26
Lituanie	0,17	-0,08	-0,36	8,21	3,28	-2,44	-2,16
Luxembourg	6,20	3,78	1,46	5,90	2,81	-2,48	-0,16
Lettonie	0,10	-0,90	-1,76	9,72	4,12	-1,61	-0,75
Pays-Bas	0,35	-0,12	-0,85	8,37	4,74	-1,65	-0,92
Norvège	0,84	1,41	0,72	11,30	16,17	9,80	10,49
Portugal	1,43	1,20	0,52	5,72	2,75	-6,49	-5,81
Slovénie	0,37	-0,09	-0,74	8,00	3,35	-3,68	-3,03
Suède	0,13	-0,19	-1,69	10,86	9,37	0,57	2,07
États-Unis	0,23	0,23	-1,45	2,64	2,59	-7,20	-5,52
Moyenne	1,00	0,39	-0,64	8,47	5,12	-2,45	-1,41

Source : OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2021*, 28 octobre 2021 (https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2021_da2bbd99-fr).

© Fondation pour l'innovation politique – mars 2023

V. EXTERNALISER LA GESTION DE L'IMMIGRATION, UNE IDÉE EUROPÉENNE ?

1. La liste des pays d'origine dits « sûrs »

La notion de « pays d'origine sûr » est utilisée dans le domaine du droit de l'asile par vingt États membres de l'Union européenne, dont la **France**. L'admission d'un étranger candidat à l'asile peut être refusée si sa nationalité est celle d'un pays considéré comme sûr. Chaque État membre définit sa liste de « pays d'origine sûr ». Certains y inscrivent de nombreux pays dans le but de restreindre les entrées au titre de l'asile. C'est par exemple le cas de **Malte** qui y a placé l'Égypte et le Bangladesh en 2020, l'île subissant alors un brusque afflux de migrants issus de ces pays. Le concept de « pays d'origine sûr » peut également être appliqué au pays par lequel les migrants ont effectué leur entrée dans l'Union européenne. Ainsi, en juin 2021, la **Grèce** a désigné la Turquie comme pays « tiers sûr », incluant donc les demandeurs d'asile venant de Syrie, d'Afghanistan, du Pakistan, du Bangladesh et de Somalie, soit les nationalités de la plupart des demandeurs d'asile en Grèce. Les demandes déposées en Grèce par ces nationalités peuvent donc être jugées irrecevables si le demandeur est passé auparavant par la Turquie. C'est pourquoi les autorités françaises insistent sur le fait que les demandes de l'Union européenne de la liste des pays devant être considérés comme sûrs.³⁰

2. Les accords avec des pays tiers se développent

Depuis la crise migratoire de 2015, l'Union européenne et ses États membres ont promu des accords avec des pays tiers afin de mieux contrôler les flux migratoires. Dans cette perspective, l'Union européenne a signé un accord avec la Turquie en 2016³¹. Contre l'engagement d'Ankara de contrôler le passage des migrants, l'Union européenne lui allouait en échange 6 milliards d'euros. Un mémorandum d'entente en matière d'immigration a également été signé par l'**Italie** avec les autorités libyennes en 2017, renouvelé en novembre 2022³². Parallèlement, l'Union européenne et l'**Espagne** ont signé un accord de coopération avec le Maroc en 2019, entré en vigueur en 2022. Cette forme de coopération entre l'Espagne et les pays d'origine et de transit a permis de réduire de 25 % les entrées irrégulières sur le sol espagnol³³.

30. Voir Didier Leschi, *Migrations : la France singulière*, Fondation pour l'innovation politique, octobre 2018, p. 17 (www.fondapol.org/etude/migrations-la-france-singuliere/).

31. Barthélémy Gaillard, *Crise migratoire : qu'est devenu l'accord entre l'Union européenne et la Turquie ?*, Toutedurope.eu, 7 avril 2021 (<https://www.toutedurope.eu/societe/crise-migratoire-qu-est-devenu-l-accord-entre-l-union-europeenne-et-la-turquie/>).

32. "Migranti, termine scaduto: si rinnova per altri tre anni il Memorandum tra Italia e Libia", *Il Sole 24 Ore*, 2 novembre 2022 (<https://www.ilssole24ore.com/art/migranti-termina-scaduto-si-rinnova-altri-tre-anni-memorandum-italia-e-libia-AE1NzHDC>).

33. « L'Espagne et le Maroc renforcent leur coopération en matière de migration », La Moncloa, 2 février 2023 (www.lamoncloa.gob.es/serviciosdeprensa/notasprensa/interior/Paginas/2023/020223-acuerdo-marruecos.aspx).

Immigration et départements d'outre-mer : les cas de Mayotte et de la Guyane

En 2017, la moitié (48 %) de la population présente sur l'île de Mayotte était de nationalité étrangère (123 000 personnes). La plupart de ces étrangers sont de nationalité comorienne, dont la moitié est en situation irrégulière. Outre la situation géographique de l'île de Mayotte, plusieurs facteurs peuvent expliquer ces flux migratoires : l'écart de développement important qui sépare Mayotte des îles Comores, une certaine proximité culturelle qui simplifie l'immigration et une situation politique de l'île de Mayotte relativement plus stable que celle de ses voisins.

Afin de lutter contre l'immigration irrégulière, les autorités ont mis en place une nouvelle stratégie basée sur la protection des frontières maritimes, l'interception des bateaux, la recherche des immigrés irréguliers à terre et leur reconduite aux frontières. Le nombre d'éloignements a augmenté (plus de 27 000 en 2019, soit une augmentation de 39 % par rapport à 2017 [1]). La possibilité de restreindre l'accès à la nationalité française sur le territoire de Mayotte est également examinée, pour rendre la migration vers l'île moins attractive. Un rapport d'information sénatorial présenté en 2021 propose l'ajout de conditions au droit du sol à Mayotte, mais également l'intensification de la lutte contre le phénomène de « paternité frauduleuse », soit la reconnaissance d'un enfant par un homme français en échange de bénéfices fournis par une femme en situation irrégulière, permettant ainsi l'octroi d'un titre de séjour et une protection contre l'éloignement [2]. Une plus grande coopération avec les Comores permettrait aussi de mieux gérer ces flux migratoires.

En Guyane, la gestion des flux migratoires est rendue complexe par l'étendue du territoire et la difficulté de contrôler des frontières constituées de fleuves et de forêts, avec des moyens très insuffisants. Le nombre de demandeurs d'asile a fortement augmenté entre 2015 et 2021 : 8 000 demandeurs d'asile ont été accueillis dans le département entre 2005 et 2014, contre 20 000 entre 2015 et 2021 [3]. La majorité des demandeurs sont de nationalité haïtienne, fuyant la misère mais ne remplissant pas les critères permettant l'accès au statut de réfugié et cherchant donc à rester irrégulièrement sur le territoire. S'il est difficile d'estimer combien d'étrangers sont présents irrégulièrement en Guyane, on sait que le nombre des bénéficiaires de l'AME est passé de 17 000 en 2015 à 35 000 en 2021. Pour contrôler les flux migratoires, le décret du 23 mai 2018, abrogé en 2020, expérimentait de nouvelles mesures qui réduisent l'accès à l'asile [4] (il faut déposer sa demande sous sept jours et non plus vingt et un jours, la demande doit être rédigée en français), mais ne répondait pas à l'immigration illégale, fortement encouragée par la possibilité d'accéder à l'AME.

[1] Voir « Mayotte : plus de 27 000 personnes éloignées du territoire en 2019 », *lefigaro.fr*, 11 février 2020 (www.lefigaro.fr/flash-actu/mayotte-plus-de-27-000-personnes-eloignees-du-territoire-en-2019-20200211).

[2] Voir François-Noël Buffet, Stéphane Le Rudulier, Alain Marc et Thani Mohamed Soilihi, « Rapport d'information fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale sur la sécurité à Mayotte », Sénat, session ordinaire de 2021-2022, rapport n° 114, 27 octobre 2022 (www.senat.fr/rap/r21-114/r21-1141.pdf).

[3] Laurent Marot, « Immigration en Guyane : un contexte difficile », *France Info*, 16 juin 2021 (<https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/ouest-guyanais/guyane/immigration-en-guyane-un-contexte-difficile-1035895.html>).

[4] Décret n° 2018-385 du 23 mai 2018 portant expérimentation de certaines modalités de traitement des demandes d'asile en Guyane.

3. L'inadaptation du droit européen conduit à le contourner ou implique de le réformer

a) La tentation du contournement : le système d'asile en Hongrie

En **Hongrie**, en mai 2020 le gouvernement a mis en place un nouveau système d'asile³⁴. Tous les demandeurs doivent désormais déposer leur candidature à l'ambassade hongroise à Belgrade ou à Kiev. Le choix de ces capitales tient au fait que la Serbie et l'Ukraine sont des pays frontaliers de la Hongrie et des pays non membres de l'Union européenne. Lorsqu'un permis l'autorisant à déposer une demande d'asile lui est délivré, le demandeur doit se rendre en Hongrie, sous trente jours, pour formaliser sa demande. Il est ensuite placé dans un centre de rétention. Notons que, depuis l'attaque de leur pays par la Russie, les Ukrainiens peuvent passer la frontière sur présentation d'un simple document.

b) La naissance d'une stratégie européenne d'externalisation : l'Italie et le Danemark

En **Italie**, la coalition de centre-droit propose la création de « hotspots » dans les pays extra-européens³⁵. Ces centres seraient gérés par l'Union européenne et auraient la charge d'évaluer les demandes d'asile à la place des États membres. Seuls les demandeurs auxquels serait accordée une protection internationale auraient la possibilité d'entrer sur le sol européen.

Au **Danemark**, la gestion de l'asile pourrait être confiée au Rwanda³⁶ et la délocalisation des prisonniers étrangers au Kosovo. Rappelons qu'en 1992 le Danemark a négocié des « options de retrait » (*op-out*) au droit européen lui permettant de ne pas appliquer les règlements et directives de l'Union européenne en matière de justice et d'affaires intérieures, auxquelles sont soumises les politiques de migration et d'asile. Le Danemark peut donc décider du sort des ressortissants d'un pays tiers selon ses propres règles. Le 3 juin 2021, sous le gouvernement social-démocrate de Mette Frederiksen, le Danemark a adopté une politique d'externalisation du traitement des visas. Le texte prévoit que les demandeurs d'asiles soient envoyés dans un centre d'accueil situé dans un pays extra-européen, le Rwanda, où ils devraient rester une fois le statut de réfugié obtenu. Pour l'heure,

34. Hungarian Helsinki Committee, *No access to asylum for 18 months. Hungary's dysfunctional embassy system in theory and practice*, 1^{er} novembre 2021 (<https://helsinki.hu/en/wp-content/uploads/sites/2/2021/12/No-access-to-asylum-1.11.2021.pdf>).

35. Voir la traduction des programmes "Per L'Italia" et "Fratelli d'Italia" par la Fondation pour l'innovation politique, 25 septembre 2022 (www.fondapol.org/decryptage/traductions-des-programmes-per-litalia-et-fratelli-ditalia/).

36. Voir Dominique Reynié [dir.], *La politique d'immigration danoise : une fermeture consensuelle*, Fondation pour l'innovation politique, janvier 2023 (www.fondapol.org/etude/la-politique-danoise-dimmigration-une-fermeture-consensuelle/).

le Danemark a suspendu son projet, afin de trouver une solution commune avec l'Union européenne. Enfin, le 27 avril 2022, le Danemark a également signé un accord avec le Kosovo³⁷, lui permettant, selon le verbe utilisé, de « louer » 300 places de prisons pour y incarcérer les étrangers emprisonnés au Danemark qui devaient être expulsés après leur peine. En contrepartie, Copenhague versera annuellement 15 millions d'euros au Kosovo.

VI. CE QUE FONT LES AUTRES QUE LA FRANCE POURRAIT FAIRE

Assurer un accès à l'information

1. Instituer une audition annuelle du gouvernement par l'Assemblée nationale et le Sénat sur la politique d'immigration, précédée de la remise d'un rapport aux parlementaires. Emmanuel Macron avait formulé ce souhait le 25 avril 2019 : « Je souhaite que nous puissions instaurer chaque année, au Parlement, un débat sur la politique migratoire. »

2. À l'exemple du **Danemark** et de la **Suède**, création d'un ministère de l'Immigration et de l'Intégration chargé de conduire la politique d'immigration fixée par le Gouvernement. Pour rappel, initialement un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire avait été créé sous la présidence de Nicolas Sarkozy, par décret du 18 mai 2007 (gouvernement Fillon). Ce ministère avait été dirigé du 18 mai 2007 au 15 janvier 2009 par Brice Hortefeux puis par Éric Besson jusqu'au 13 novembre 2010. Il avait ensuite été supprimé.

3. À l'exemple du **Danemark**, de la **Grèce** et des **Pays-Bas**, publication d'un rapport annuel statistique enrichi de ce que nous préférons nommer les statistiques complètes (et non « statistiques ethniques ») permettant de mieux connaître et de mieux étudier le profil sociologique des immigrés, de suivre leur intégration et leur parcours, leur présence dans les données statistiques concernant la santé, le logement, l'emploi, l'école ainsi que la criminalité.

37. "Denmark agrees €15 million deal to send 300 foreign prisoners to Kosovo", *Euronews*, 27 avril 2022 (<https://www.euronews.com/2022/04/27/denmark-agrees-15-million-deal-to-send-300-foreign-prisoners-to-kosovo>).

Mineurs isolés

4. À l'exemple de la **Finlande**, en cas de doute sur l'âge d'un étranger se déclarant mineur isolé, tout refus de sa part sans raison valable d'un test osseux pour déterminer son âge conduira à le considérer et à le traiter comme un adulte.

Intégration

5. À l'exemple de l'**Autriche**, passage d'un test de français pour évaluer le niveau de langue de l'étranger au début de sa formation. Une formation d'une durée totale de deux ans adaptée à son résultat lui sera proposée afin qu'il atteigne le niveau A2.

6. À l'exemple de l'**Autriche**, de l'**Allemagne** et du **Danemark**, examen final obligatoire sur le niveau de langue. Sa réussite conditionnera l'obtention d'un nouveau permis de séjour. Un an de cours supplémentaire sera proposé en cas d'échec à l'examen.

7. À l'exemple de l'**Allemagne**, un volume de 100 heures sera consacré à la formation civique (contre quatre jours en France aujourd'hui).

8. À l'exemple de l'**Autriche** et de l'**Italie**, la formation doit être sanctionnée par un examen. La réussite à l'examen conditionnera l'obtention d'un nouveau permis de séjour

9. À l'exemple de l'**Italie**, des « pass culture » seront offerts en cas de très bons résultats aux tests de langue et lors de la formation civique.

10. À l'exemple de la **Suède**, une formation favorisant l'insertion professionnelle sera obligatoire pour les étrangers dont la formation reçue est inférieure au niveau du lycée à leur arrivée en France. A l'exemple du **Danemark**, les étrangers devront trouver un emploi dans l'année qui suit leur arrivée sur le sol français. Le cas échéant, ils devront accepter parmi les emplois qui leur seront proposés, celui qui se rapprochera le plus de leurs compétences, sous peine de devoir quitter le territoire. Cela suppose donc non seulement la capacité d'ordonner des OQTF mais aussi de les faire exécuter.

11. À l'exemple des **Pays-Bas**, en cas de non-respect du contrat d'intégration républicaine, des amendes ou des obligations supplémentaires, comme des heures de cours, seront imposées, ou à l'exemple de l'**Italie**, le fait de ne pas obtenir le nombre de crédit requis par le programme d'intégration entraîne la révocation ou le non-renouvellement de la carte de séjour.

Naturalisation

12. Porter à 9 ans le nombre d'années de résidence nécessaires pour accéder à la naturalisation (5 ans en **France** actuellement, contre 8 ans en **Allemagne**, qui envisage de passer à 5 ans, 9 ans au **Danemark**, 10 ans en **Autriche**, en **Espagne**, en **Italie**, en **Lituanie**, en **Pologne** ou en **Slovénie**).

13. Fermer l'accès à la naturalisation pour tout candidat qui aura été condamné à une peine de 3 mois avec sursis ou plus, à l'exemple de l'**Allemagne** (contre une peine de prison ferme de 6 mois et plus aujourd'hui en **France**). Au **Danemark**, l'obtention de la nationalité est impossible pour toute personne ayant été condamnée à de la prison ferme ou avec sursis ; les infractions plus légères entraînent une augmentation du temps nécessaire pour accéder à la nationalité. En **Allemagne**, l'obtention de la nationalité est impossible pour toute personne ayant été condamnée pour acte antisémite, raciste ou xénophobe.

14. À l'exemple du **Danemark** et de la **Finlande**, nécessité d'être à jour de ses cotisations, taxes, amendes, pensions alimentaires...

Soins, santé

16. À l'exemple de l'**Allemagne** et de l'**Italie**, en dehors des cas d'urgences, mettre fin à la gratuité des soins pour les migrants irréguliers, sauf pour les mineurs et les femmes enceintes.

17. La **France** est le seul pays à délivrer des permis de séjour pour soins. Il serait pertinent de modifier la loi :

– Texte actuel : « le ressortissant étranger bénéficie d'une carte de séjour temporaire pour soins si : son état de santé nécessite une prise en charge médicale dont le défaut pourrait avoir pour lui des conséquences d'une exceptionnelle gravité ; et si, eu égard à l'offre de soins et aux caractéristiques du système de santé dans le pays dont il est originaire, il ne pourrait pas y bénéficier effectivement d'un traitement approprié » (loi n° 2016-274 du 7 mars 2016) ;

– Texte proposé : « le ressortissant étranger bénéficie d'une carte de séjour temporaire pour soins si : son état de santé nécessite une prise en charge médicale dont le défaut pourrait avoir pour lui des conséquences d'une exceptionnelle gravité ; **et si l'offre de soins n'existe pas dans le pays dont il est originaire** ».

Regroupement familial

18. À l'exemple de l'**Allemagne**, de l'**Autriche**, de la **Finlande**, le regroupement familial ne doit être possible que si le ménage est autosuffisant, c'est-à-dire s'il n'a pas besoin des aides d'État.

19. À l'exemple de l'**Allemagne**, de l'**Autriche**, du **Danemark**, il faut ajouter d'un critère de langue (A1) pour les regroupés.

20. À l'exemple des **Pays-Bas**, il faut exiger des regroupés un casier judiciaire vierge.

VII. LIENS VERS LES SITES INSTITUTIONNELS

Sources européennes

- Asylum Information Database-AIDA (<https://asylumineurope.org/>)
- Commission européenne-European Website on Integration (https://ec.europa.eu/migrant-integration/home_fr)
- Commission européenne-EU Immigration Portal (https://immigration-portal.ec.europa.eu/index_fr)

Allemagne

- Bundesamt für Migration und Flüchtlinge-BAMF (www.bamf.de/DE/Startseite/startseite_node.html)
- Bundesministerium der Justiz-BMJ (www.bmj.de/DE/Startseite/Startseite_node.html)
- Auswärtiges Amt (www.auswaertiges-amt.de/de)

Autriche

- Rechtsinformationssystem des Bundes-RIS (www.ris.bka.gv.at/default.aspx)
- Österreichs digitales Amt (www.oesterreich.gv.at/public.html)
- Migrationsplattform der österreichischen Bundesregierung (www.migration.gv.at/de/willkommen/?no_cache=1)

Belgique

- Service public fédéral-Justice (<https://justice.belgium.be/fr>)
- Office des étrangers (<https://dofi.ibz.be/fr>)

Bulgarie

- Министерство на вътрешните работи-Дирекция “Миграция” (version en anglais : www.mvr.bg/migration/en/index)

Chypre

- Τμήμα Αρχείου Πληθυσμού και Μετανάστευσης (www.moi.gov.cy)

Croatie

- e-Građani (<https://gov.hr>)

Danemark

- Ny i Danmark (www.nyidanmark.dk)
- Udenrigsministeriet (<https://um.dk>)

Espagne

- Agencia Estatal Boletín Oficial del Estado-BOE.es (www.boe.es/)
- Punto de Acceso General electrónico (<https://administracion.gob.es/>)

Estonie

- Politsei- ja Piirivalveamet (www.politsei.ee/et/)

Finlande

- Maahanmuuttovirasto (<https://migri.fi>)
- Työ- ja elinkeinoministeriö (<https://tem.fi>)
- InfoFinland.fi (version en français : www.infofinland.fi/fr)

France

- Site officiel de l'administration française (www.service-public.fr)
- Direction générale des étrangers en France (www.immigration.interieur.gouv.fr)
- Légifrance (www.legifrance.gouv.fr)
- Vie publique (www.vie-publique.fr)
- Sénat (www.senat.fr)
- Office français de protection des réfugiés et des apatrides-Ofpra (www.ofpra.gouv.fr)
- Office français de l'immigration et de l'intégration-OFII (www.ofii.fr)
- Institut national de la statistique et des études économiques-Insee (www.insee.fr)

Grèce

- Υπουργείο Μετανάστευσης και Ασύλου (version en anglais : <https://migration.gov.gr/en/>)

Hongrie

- Országos Idegenrendészeti Főigazgatóság (<https://enterhungary.gov.hu/>)

Irlande

- Government of Ireland (www.gov.ie/en/)
- Irish Department of Justice-Immigration Service (www.irishimmigration.ie/)

Italie

- Normattiva (www.normattiva.it/)
- Portale Integrazione Migranti (<https://integrazionemigranti.gov.it/it-it/>)
- Ministero dell’Interno (www.interno.gov.it/it)

Lettonie

- Migris (www.migracija.lt/)

Lituanie

- Respublikos vidaus reikalų ministerija (<https://lr.v.lt>)

Luxembourg

- Ministère des Affaires étrangères et européennes-Direction de l’immigration (<https://maee.gouvernement.lu/fr/directions-du-ministere/immigration.html>)

Malte

- Ministry for Home Affairs, Security, Reforms and Equality (<https://homeaffairs.gov.mt>)

Pays-Bas

- Rijksoverheid (www.government.nl)
- Inburgeren (www.inburgeren.nl)
- Immigratie- en Naturalisatiedienst (<https://ind.nl>)

Pologne

- Ministerstwo Spraw Wewnętrznych i Administracji (www.gov.pl/web/mswia)

Portugal

- Serviço de Estrangeiros e Fronteiras (<https://imigrante.sef.pt/>)

République tchèque

- Ministerstvo vnitra České republiky (www.mvcr.cz/)

Roumanie

- Inspectoratul General Pentru Imigrări (<https://igi.mai.gov.ro/>)

Slovaquie

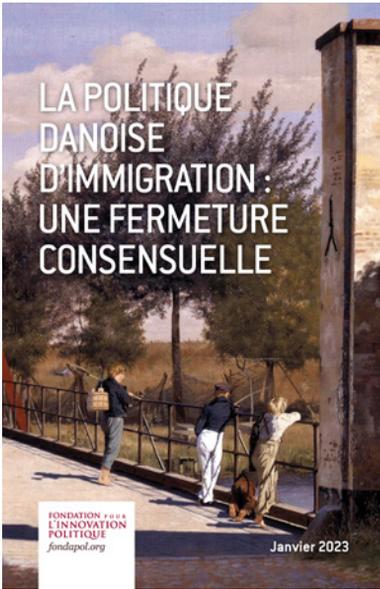
- Slovensko.sk (www.slovensko.sk/)

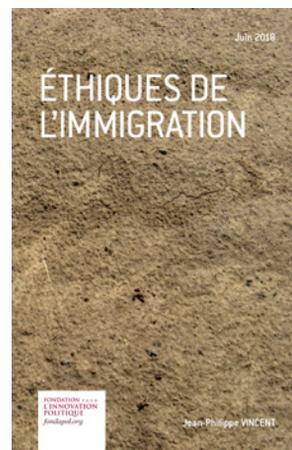
Slovénie

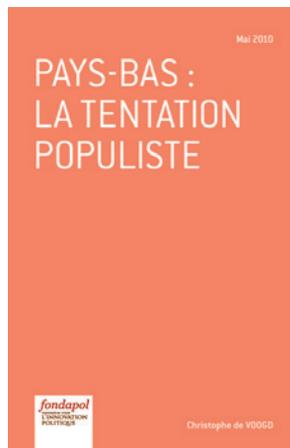
- Portal GOV.SI (www.gov.si/)

Suède

- Folkhälsomyndigheten (www.folkhalsomyndigheten.se/)







NOS PUBLICATIONS

La politique danoise d'immigration : une fermeture consensuelle

Dominique Reynié (dir.), janvier 2023, 84 pages

L'opinion européenne 2020-2022

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, décembre 2022, 240 pages

Innovation politique 2021 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2022, 340 pages

Innovation politique 2021 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2022, 440 pages

Maghreb : l'impact de l'islam sur l'évolution sociale et politique

Razika Adnani, décembre 2022, 60 pages

Italie 2022 : populismes et droitisation

Anna Bonalume, octobre 2022, 88 pages

Quel avenir pour la dissuasion nucléaire ?

Bruno Tertrais, octobre 2022, 60 pages

Mutations politiques et majorité de gouvernement dans une France à droite

Sous la direction de Dominique Reynié, septembre 2022, 64 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique [2]

Les questions à terme

Christian Pfister, juillet 2022, 60 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique [1]

État des lieux et perspectives à court-moyen terme

Christian Pfister, juillet 2022, 72 pages

La montée en puissance de l'islamisme woke dans le monde occidental

Lorenzo Vidino, juin 2022, 56 pages

2022, présidentielle de crises

Sous la direction de Dominique Reynié, avril 2022, 80 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale [4]

La gestion des déchets : rôle et compétence de l'État en démocratie

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 76 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale [3]

L'enjeu des générations futures

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 68 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale [2]

Les solutions pour maîtriser le risque effectif

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 68 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale [1]

Déchets et déchets nucléaires : durée de vie et dangers potentiels

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 76 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France – édition 2022

AJC Paris et Fondation pour l'innovation politique, janvier 2022, 48 pages

Prestataires de santé à domicile : les entreprises au service du virage ambulatoire

Alice Bouleau et Nicolas Bouzou, janvier 2022, 60 pages

Libertés : l'épreuve du siècle

Sous la direction de Dominique Reynié, janvier 2022, 96 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute, la Community of Democracies, la Konrad-Adenauer-Stiftung, Genron NPO, la Fundación Nuevas Generaciones et República do Amanhã

Élections départementales et régionales 2021 :

une analyse cartographique

Céline Colange, Sylvain Manternach, décembre 2021, 100 pages

Innovation politique 2020 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2021, 428 pages

Innovation politique 2020 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2021, 344 pages

Défendre l'autonomie du savoir

Nathalie Heinich, novembre 2021, 56 pages

Rapport pour l'Assemblée nationale. Mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale

Fondation pour l'innovation politique, novembre 2021, 82 pages

2022, le risque populiste en France (vague 5)

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié (dir.), octobre 2021, 72 pages

Parti et Démocratie

Piero Ignazi, aux éditions Calmann-Lévy, avec le concours de la Fondation pour l'innovation politique et de Terra Nova, octobre 2021, 504 pages

Commerce illicite de cigarettes, volet II. Identifier les parties prenantes, les effets de réseaux et les enjeux financiers

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, octobre 2021, 58 pages

Complémentaires santé : moteur de l'innovation sanitaire

Nicolas Bouzou et Guillaume Moukala Same, octobre 2021, 72 pages

Les décroissants en France. Un essai de typologie

Eddy Fougier, septembre 2021, 56 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2021

Fondation pour l'innovation politique, septembre 2021, 84 pages

Les primaires électorales et les systèmes de départage

des candidats à l'élection présidentielle

Laurence Morel et Pascal Perrineau, août 2021, 76 pages

L'idéologie woke. Face au wokisme [2]

Pierre Valentin, juillet 2021, 60 pages

L'idéologie woke. Anatomie du wokisme [1]

Pierre Valentin, juillet 2021, 60 pages

Protestation électorale en 2021 ?

Données issues du 1^{er} tour des élections régionales

Abdellah Bouhend, Victor Delage, Anne Flambert, Élisabeth Grandjean, Katherine Hamilton, Léo Major, Dominique Reynié, juin 2021, 40 pages

2022, le risque populiste en France (vague 4)

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié (dir.), juin 2021, 64 pages

La conversion des Européens aux valeurs de droite

Victor Delage, mai 2021, 40 pages

Les coûts de la transition écologique

Guillaume Bazot, mai 2021, 64 pages

Le XXI^e siècle du christianisme

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mai 2021, 376 pages

Les protestants en France, une minorité active

Jean-Paul Willaime, avril 2021, 60 pages

L'agriculture bio et l'environnement

Bernard Le Buanec, mars 2021, 52 pages

Devrions-nous manger bio ?

Léon Guéguen, mars 2021, 64 pages

Quel avenir pour l'agriculture et l'alimentation bio ?

Gil Kressmann, mars 2021, 76 pages

Pauvreté dans le monde : une baisse menacée par la crise sanitaire

Julien Damon, février 2021, 60 pages

Reconquérir la biodiversité, mais laquelle ?

Christian Lévêque, février 2021, 64 pages

Énergie nucléaire : la nouvelle donne internationale

Marco Baroni, février 2021, 96 pages

Souveraineté économique : entre ambitions et réalités

Emmanuel Combe et Sarah Guillou, janvier 2021, 92 pages

Relocaliser en décarbonant grâce à l'énergie nucléaire

Valérie Faudon, janvier 2021, 64 pages

Après le Covid-19, le transport aérien en Europe : le temps de la décision

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 64 pages

Avant le Covid-19, le transport aérien en Europe : un secteur déjà fragilisé

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 56 pages

Glyphosate, le bon grain et l'ivraie

Marcel Kuntz, novembre 2020, 72 pages

Covid-19 : la réponse des plateformes en ligne face à l'ultradroite

Maygane Janin et Flora Deverell, novembre 2020, 68 pages

2022, le risque populiste en France (vagues 2 et 3)

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié, octobre 2020, 86 pages

Relocalisations : laisser les entreprises décider et protéger leur actionariat

Frédéric Gonand, septembre 2020, 60 pages

Europe : la transition bas carbone, un bon usage de la souveraineté

Patrice Geoffron, septembre 2020, 60 pages

Relocaliser en France avec l'Europe

Yves Bertoncini, septembre 2020, 68 pages

Relocaliser la production après la pandémie ?

Paul-Adrien Hyppolite, septembre 2020, 72 pages

Qui paie ses dettes s'enrichit

Christian Pfister et Natacha Valla, septembre 2020, 60 pages

L'opinion européenne en 2019

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, septembre 2020, 212 pages

Les assureurs face au défi climatique

Arnaud Chneiweiss et José Bardaji, août 2020, 56 pages

Changements de paradigme

Josef Konvitz, juillet 2020, 44 pages

Hongkong : la seconde rétrocession

Jean-Pierre Cabestan et Laurence Daziano, juillet 2020, 84 pages

Tsunami dans un verre d'eau

Regard sur le vote Europe Écologie-Les Verts aux élections municipales

de 2014 et de 2020 dans 41 villes de plus de 100 000 habitants

Sous la direction de Dominique Reynié, juillet 2020, 44 pages

Innovation politique 2019 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, juin 2020, 412 pages

Innovation politique 2019 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, juin 2020, 400 pages

Covid-19 - États-Unis, Chine, Russie, les grandes puissances inquiètent l'opinion

Victor Delage, juin 2020, 16 pages

De la distanciation sociale à la distanciation intime

Anne Muxel, juin 2020, 48 pages

Covid-19 : Cartographie des émotions en France

Madeleine Hamel, mai 2020, 17 pages

Ne gaspillons pas une crise

Josef Konvitz, avril 2020, 48 pages

Retraites : leçons des réformes suédoises

Kristoffer Lundberg, avril 2020, 64 pages

Retraites : leçons des réformes belges

Frank Vandembroucke, février 2020, 64 pages

Les biotechnologies en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, février 2020, 68 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France

AJC Paris et Fondation pour l'innovation politique, janvier 2020, 32 pages

OGM et produits d'édition du génome : enjeux réglementaires et géopolitiques

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 60 pages

Des outils de modification du génome au service de la santé humaine et animale

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 56 pages

Des plantes biotech au service de la santé du végétal et de l'environnement

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 56 pages

Le soldat augmenté : regards croisés sur l'augmentation des performances du soldat

CREC Saint-Cyr et la Fondation pour l'innovation politique,

décembre 2019, 128 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (3)

Défendre l'économie européenne par la politique commerciale

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon,

novembre 2019, 76 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (2)

Les pratiques anticoncurrentielles étrangères

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon,

novembre 2019, 64 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (1)

Politique de concurrence et industrie européenne

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon,

novembre 2019, 60 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2019

Fondation pour l'innovation politique, novembre 2019, 80 pages

Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?

Emmanuel Combe, octobre 2019, 68 pages

2022, le risque populiste en France (vague 1)

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié, octobre 2019, 44 pages

La Cour européenne des droits de l'homme, protectrice critiquée des « libertés invisibles »

Jean-Luc Sauron, octobre 2019, 72 pages

1939, l'alliance soviéto-nazie : aux origines de la fracture européenne

Stéphane Courtois, septembre 2019, 76 pages

Saxe et Brandebourg. Percée de l'AfD aux élections régionales du 1^{er} septembre 2019

Patrick Moreau, septembre 2019, 46 pages

Campements de migrants sans-abri :

comparaisons européennes et recommandations

Julien Damon, septembre 2019, 68 pages

Vox, la fin de l'exception espagnole

Astrid Barrio, août 2019, 56 pages

Élections européennes 2019. Le poids des électorats comparé au poids électoral des groupes parlementaires
 Raphaël Grelon et Guillemette Lano. Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

Allô maman bobo [2]. L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement
 Nelly Garnier, juillet 2019, 64 pages

Allô maman bobo [1]. L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement
 Nelly Garnier, juillet 2019, 68 pages

L'affaire Séralini. L'impasse d'une science militante
 Marcel Kuntz, juin 2019, 60 pages

Démocraties sous tension
 Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019,
 volume I, Les enjeux, 156 pages ; volume II, Les pays, 120 pages
 Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute

La longue gouvernance de Poutine
 Michel Eltchaninoff, mai 2019, 52 pages

Politique du handicap : pour une société inclusive
 Sophie Cluzel, avril 2019, 44 pages

Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF
 David Valence et François Bouchard, mars 2019, 64 pages

Un an de populisme italien
 Alberto Toscano, mars 2019, 56 pages

Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste
 Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 72 pages

Une civilisation électrique [2]. Vers le réenchantement
 Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 56 pages

Une civilisation électrique [1]. Un siècle de transformations
 Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 56 pages

Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention
 Jacques Percebois, février 2019, 64 pages

Vers une société post-carbone
 Patrice Geoffron, février 2019, 60 pages

Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique
 Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 48 pages

Innovation politique 2018 (tome 2)
 Fondation pour l'innovation politique, janvier 2019, 544 pages

Innovation politique 2018 (tome 1)
 Fondation pour l'innovation politique, janvier 2019, 472 pages

L'opinion européenne en 2018
 Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères,
 janvier 2019, 176 pages

La contestation animaliste radicale
 Eddy Fougier, janvier 2019, 56 pages

Le numérique au secours de la santé
 Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 60 pages

Le nouveau pouvoir français et la coopération franco-japonaise
 Fondation pour l'innovation politique, décembre 2018, 204 pages

Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe
 Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 52 pages

La crise orthodoxe [2]. Les convulsions, du XIX^e siècle à nos jours
 Jean-François Colosimo, décembre 2018, 52 pages

La crise orthodoxe [1]. Les fondations, des origines au XIX^e siècle
 Jean-François Colosimo, décembre 2018, 52 pages

La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance
Jean-François Colosimo, décembre 2018, 56 pages

Le christianisme et la modernité européenne (2)
Comprendre le retour de l'institution religieuse
Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 52 pages

Le christianisme et la modernité européenne (1)
Récuser le déni
Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 52 pages

Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle, Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins
Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 84 pages

L'avenir de l'hydroélectricité
Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 64 pages

Retraites : Leçons des réformes italiennes
Michel Martone, novembre 2018, 48 pages

Les géants du numérique (2) : un frein à l'innovation ?
Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 84 pages

Les géants du numérique (1) : magnats de la finance
Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 80 pages

L'intelligence artificielle en Chine : un état des lieux
Aifang Ma, novembre 2018, 60 pages

Alternative für Deutschland : établissement électoral
Patrick Moreau, octobre 2018, 72 pages

Les Français jugent leur système de retraite
Fondation pour l'innovation politique, octobre 2018, 28 pages

Migrations : la France singulière
Didier Leschi, octobre 2018, 56 pages

La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan
Hugues Hourdin, octobre 2018, 52 pages
Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang

Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...
AJC Europe et la Fondation pour l'innovation politique, septembre 2018, 72 pages

Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration
Johan Martinsson, septembre 2018, 64 pages

Les Suédois et l'immigration (2) : fin du consensus ?
Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages

Les Suédois et l'immigration (1) : fin de l'homogénéité ?
Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages

Éthiques de l'immigration
Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 56 pages

Les addictions chez les jeunes (14-24 ans)
Fondation pour l'innovation politique, juin 2018, 56 pages
Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

Villes et voitures : pour une réconciliation
Jean Coldefy, juin 2018, 60 pages

France : combattre la pauvreté des enfants
Julien Damon, mai 2018, 48 pages

Que pèsent les syndicats ?
Dominique Andolfatto, avril 2018, 56 pages

L'élan de la francophonie : pour une ambition française (2)
Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

L'élan de la francophonie : une communauté de langue et de destin (1)

Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

L'Italie aux urnes

Sofia Ventura, février 2018, 44 pages

L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous

Serge Soudoplatoff, février 2018, 60 pages

L'innovation à l'ère du bien commun

Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 64 pages

Libérer l'islam de l'islamisme

Mohamed Louizi, janvier 2018, 84 pages

Gouverner le religieux dans un état laïc

Thierry Rambaud, janvier 2018, 56 pages

L'opinion européenne en 2017

Dominique Reynié (dir.), Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 140 pages

Innovation politique 2017 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 492 pages

Innovation politique 2017 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 468 pages

Une « norme intelligente » au service de la réforme

Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 44 pages

Autriche : virage à droite

Patrick Moreau, novembre 2017, 52 pages

Pour repenser le bac, reformons le lycée et l'apprentissage

Fayçal Hafied, novembre 2017, 76 pages

Où va la démocratie ?

Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

Violence antisémite en Europe 2005-2015

Johannes Due Enstad, septembre 2017, 48 pages

Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne

Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 52 pages

Marché du travail : pour la réforme !

Fayçal Hafied, juillet 2017, 64 pages

Le fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie

Farid Gueham, juillet 2017, 68 pages

Notre-Dame-des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 56 pages

France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances

Mehdi Ghouirgate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 44 pages

Dette publique : la mesurer, la réduire

Jean-Marc Daniel, avril 2017, 52 pages

Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière

Julien Damon, avril 2017, 52 pages

Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle

Olivier Faron, avril 2017, 48 pages

Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste :

L'Europe démocratique menacée

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

Porno addiction : nouvel enjeu de société

David Reynié, mars 2017, 48 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (2)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 72 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne [1]
 Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 56 pages

L'actif épargne logement
 Pierre-François Gouiffès, février 2017, 48 pages

Réformer : quel discours pour convaincre ?
 Christophe de Voogd, février 2017, 52 pages

De l'assurance maladie à l'assurance santé
 Patrick Negaret, février 2017, 48 pages

Hôpital : libérer l'innovation
 Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 44 pages

Le Front national face à l'obstacle du second tour
 Jérôme Jaffré, février 2017, 48 pages

La République des entrepreneurs
 Vincent Lorphelin, janvier 2017, 52 pages

Des startups d'État à l'État plateforme
 Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 52 pages

Vers la souveraineté numérique
 Farid Gueham, janvier 2017, 44 pages

Repenser notre politique commerciale
 Laurence Daziano, janvier 2017, 48 pages

Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté
 Julien Damon, décembre 2016, 40 pages

L'Autriche des populistes
 Patrick Moreau, novembre 2016, 72 pages

L'Europe face aux défis du pétro-solaire
 Albert Bressand, novembre 2016, 52 pages

Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN
 Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 52 pages

Innovation politique 2016
 Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2016, 758 pages

Le nouveau monde de l'automobile [2] : les promesses de la mobilité électrique
 Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 68 pages

Le nouveau monde de l'automobile [1] : l'impasse du moteur à explosion
 Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

L'opinion européenne en 2016
 Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (xx^e siècle)
 Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (xix^e siècle)
 Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

Refonder l'audiovisuel public
 Olivier Babeau, septembre 2016, 48 pages

La concurrence au défi du numérique
 Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 48 pages

Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité
 Vincent Tournier, juin 2016, 68 pages

Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle
 Nadia Henni-Moulaï, juin 2016, 48 pages

La blockchain, ou la confiance distribuée
 Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 48 pages

La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)
 Sylvain Boulouque, mai 2016, 56 pages

Gouverner pour réformer : éléments de méthode
Erwan Le Noan et Matthieu Montjotot, mai 2016, 64 pages

Les zadistes (2) : la tentation de la violence
Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

Les zadistes (1) : un nouvel anticapitalisme
Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 52 pages

Régionales (1) : vote FN et attentats
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 60 pages

Un droit pour l'innovation et la croissance
Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 52 pages

Le lobbying : outil démocratique
Anthony Escurat, février 2016, 44 pages

Valeurs d'islam
Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

Chiïtes et sunnites : paix impossible ?
Mathieu Terrier, janvier 2016, 44 pages

Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme
Daniel Hurstel, décembre 2015, 44 pages

Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels
Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 44 pages

L'opinion européenne en 2015
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

La noopolitique : le pouvoir de la connaissance
Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 52 pages

Innovation politique 2015
Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2015, 576 pages

Good COP21, Bad COP21 (2) : une réflexion à contre-courant
Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

Good COP21, Bad COP21 (1) : le Kant européen et le Machiavel chinois
Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

PME : nouveaux modes de financement
Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 44 pages

Vive l'automobilisme ! (2). Pourquoi il faut défendre la route
Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 44 pages

Vive l'automobilisme ! (1). Les conditions d'une mobilité conviviale
Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 40 pages

Crise de la conscience arabo-musulmane
Malik Bezouh, septembre 2015, 40 pages

Départementales de mars 2015 (3) : le second tour
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

Départementales de mars 2015 (2) : le premier tour
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

Départementales de mars 2015 (1) : le contexte
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 44 pages

Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »
Julien Gonzalez, juillet 2015, 44 pages

Politique économique : l'enjeu franco-allemand
Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 36 pages

Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain
François Bazin, juin 2015, 48 pages

Économie de la connaissance
Idriss J. Aberkane, mai 2015, 48 pages

Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique
Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 56 pages

Unir pour agir : un programme pour la croissance
Alain Madelin, mai 2015, 52 pages

Nouvelle entreprise et valeur humaine
Francis Mer, avril 2015, 32 pages

Les transports et le financement de la mobilité
Yves Crozet, avril 2015, 32 pages

Numérique et mobilité : impacts et synergies
Jean Coldefy, avril 2015, 36 pages

Islam et démocratie : face à la modernité
Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 40 pages

Islam et démocratie : les fondements
Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 40 pages

Les femmes et l'islam : une vision réformiste
Asma Lamrabet, mars 2015, 48 pages

Éducation et islam
Mustapha Cherif, mars 2015, 44 pages

Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?
Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

L'islam et les valeurs de la République
Saad Khiari, février 2015, 44 pages

Islam et contrat social
Philippe Moulinet, février 2015, 44 pages

Le soufisme : spiritualité et citoyenneté
Bariza Khiari, février 2015, 56 pages

L'humanisme et l'humanité en islam
Ahmed Bouyerdene, février 2015, 56 pages

Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?
Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 40 pages

Coran, clés de lecture
Tareq Oubrou, janvier 2015, 44 pages

Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité
Éric Geoffroy, janvier 2015, 40 pages

Mémoires à venir
Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la
Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

La classe moyenne américaine en voie d'effritement
Julien Damon, décembre 2014, 40 pages

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes
Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 56 pages

L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages
Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

La politique de concurrence : un atout pour notre industrie
Emmanuel Combe, novembre 2014, 48 pages

Européennes 2014 (2) : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton
Jérôme Fourquet, octobre 2014, 52 pages

Européennes 2014 (1) : la gauche en miettes

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 40 pages

Innovation politique 2014

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2014, 554 pages

Énergie-climat : pour une politique efficace

Albert Bressand, septembre 2014, 56 pages

L'urbanisation du monde. Une chance pour la France

Laurence Daziano, juillet 2014, 44 pages

Que peut-on demander à la politique monétaire ?

Pascal Salin, mai 2014, 48 pages

Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014

Suzanne Baverez et Jean Sènié, mai 2014, 48 pages

Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

L'opinion européenne en 2014

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

Taxer mieux, gagner plus

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

L'État innovant (2) : diversifier la haute administration

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 44 pages

L'État innovant (1) : renforcer les think tanks

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 52 pages

Pour un new deal fiscal

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

Faire cesser la mendicité avec enfants

Julien Damon, mars 2014, 44 pages

Le low cost, une révolution économique et démocratique

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

Un accès équitable aux thérapies contre le cancer

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

Réformer le statut des enseignants

Luc Chatel, janvier 2014, 8 pages

Un outil de finance sociale : les social impact bonds

Yan de Kerorguen, décembre 2013, 36 pages

Pour la croissance, la débureaucratiation par la confiance

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 48 pages

Les valeurs des Franciliens

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 36 pages

Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 40 pages

Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées

Charles Beigbeder, juillet 2013, 8 pages

L'opinion européenne en 2013

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique

Laurence Daziano, juillet 2013, 40 pages

Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs

Albert Bressand, juillet 2013, 44 pages

La démobilité : travailler, vivre autrement

Julien Damon, juin 2013, 44 pages

Le Kapital. Pour rebâtir l'industrie
Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 40 pages

Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France
Les Arvernes, Fondation pour l'innovation politique, avril 2013, 12 pages

Les classes moyennes dans les pays émergents
Julien Damon, avril 2013, 38 pages

Innovation politique 2013
Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2013, 652 pages

Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies
Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages

Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux
Robin Rivaton, décembre 2012, 52 pages

La compétitivité passe aussi par la fiscalité
Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

Une autre politique monétaire pour résoudre la crise
Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 40 pages

La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?
Aldo Cardoso, novembre 2012, 12 pages

Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre ...
Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 40 pages

Youth and Sustainable Development
Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité
Francis Charhon, mai / juin 2012, 44 pages

Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure
Julien Damon, mai 2012, 40 pages

Libérer le financement de l'économie
Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

L'épargne au service du logement social
Julie Merle, avril 2012, 40 pages

L'opinion européenne en 2012
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

Valeurs partagées
Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

Les droites en Europe
Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

Innovation politique 2012
Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2012, 648 pages

L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité
Charles Feuillerade, janvier 2012, 36 pages

Politique énergétique française (2) : les stratégies
Rémy Prud'homme, janvier 2012, 40 pages

Politique énergétique française (1) : les enjeux
Rémy Prud'homme, janvier 2012, 48 pages

Révolution des valeurs et mondialisation
Luc Ferry, janvier 2012, 36 pages

Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?
Sir Stuart Bell, décembre 2011, 36 pages

La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser
Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 36 pages

L'hospitalité : une éthique du soin
Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 32 pages

12 idées pour 2012

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2011, 110 pages

Les classes moyennes et le logement

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

Réformer la santé : trois propositions

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 32 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 40 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes moyennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 32 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 40 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?

Malcolm Grimston, septembre 2011, 16 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 52 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 36 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 40 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 28 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 40 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 36 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 36 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 52 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 32 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 36 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 26 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 44 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique
Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 36 pages

Où en est la droite ? L'Allemagne
Patrick Moreau, avril 2011, 56 pages

Où en est la droite ? La Slovaquie
Étienne Boisserie, avril 2011, 40 pages

Qui détient la dette publique ?
Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

Le principe de précaution dans le monde
Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 36 pages

Comprendre le Tea Party
Henri Hude, mars 2011, 40 pages

Où en est la droite ? Les Pays-Bas
Niek Pas, mars 2011, 36 pages

Productivité agricole et qualité des eaux
Gérard Morice, mars 2011, 44 pages

L'Eau : du volume à la valeur
Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 32 pages

Eau : comment traiter les micropolluants ?
Philippe Hartemann, mars 2011, 38 pages

Eau : défis mondiaux, perspectives françaises
Gérard Payen, mars 2011, 62 pages

L'irrigation pour une agriculture durable
Jean-Paul Renoux, mars 2011, 42 pages

Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles
Antoine Frérot, mars 2011, 32 pages

Où en est la droite ? L'Autriche
Patrick Moreau, février 2011, 42 pages

La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat
Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 32 pages

Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro
Wolfgang Glomb, février 2011, 38 pages

2011, la jeunesse du monde
Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

L'opinion européenne en 2011
Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

Administration 2.0
Thierry Weibel, janvier 2011, 48 pages

Où en est la droite ? La Bulgarie
Antony Todorov, décembre 2010, 32 pages

Le retour du tirage au sort en politique
Gil Delannoi, décembre 2010, 38 pages

La compétence morale du peuple
Raymond Boudon, novembre 2010, 30 pages

L'Académie au pays du capital
Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

Pour une nouvelle politique agricole commune
Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

Sécurité alimentaire : un enjeu global
Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

Les vertus cachées du low cost aérien

Emmanuel Combe, novembre 2010, 40 pages

Innovation politique 2011

Fondation pour l'innovation politique, PUF, novembre 2010, 676 pages

Défense : surmonter l'impasse budgétaire

Guillaume Lagane, octobre 2010, 34 pages

Où en est la droite ? L'Espagne

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

Les vertus de la concurrence

David Sraer, septembre 2010, 44 pages

Internet, politique et coproduction citoyenne

Robin Berjon, septembre 2010, 32 pages

Où en est la droite ? La Pologne

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 42 pages

Où en est la droite ? La Suède et le Danemark

Jacob Christensen, juillet 2010, 44 pages

Quel policier dans notre société ?

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 28 pages

Où en est la droite ? L'Italie

Sofia Ventura, juillet 2010, 36 pages

Crise bancaire, dette publique : une vue allemande

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 28 pages

Dette publique, inquiétude publique

Jérôme Fourquet, juin 2010, 32 pages

Une régulation bancaire pour une croissance durable

Nathalie Janson, juin 2010, 36 pages

Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole

Pascal Perri, mai 2010, 32 pages

Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?

Pascal Perrineau, mai 2010, 56 pages

L'opinion européenne en 2010

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

Pays-Bas : la tentation populiste

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat

Pascal Perri, avril 2010, 30 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne

David Hanley, avril 2010, 34 pages

Renforcer le rôle économique des régions

Nicolas Bouzou, mars 2010, 30 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Iran : une révolution civile ?

Nader Vahabi, novembre 2009, 19 pages

Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Agir pour la croissance verte

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 11 pages

L'économie allemande à la veille des législatives de 2009

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 10 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 32 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 12 pages

***La politique européenne de développement :
une réponse à la crise de la mondialisation ?***

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 12 pages

***La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :
défense du statut, illustration du statu quo***

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson

David Bonneau, mai 2009, 20 pages

La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 64 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?

Une question de justice sociale et un problème démocratique

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

La réforme de l'enseignement supérieur en Australie

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

Les réformes face au conflit social

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

L'opinion européenne en 2009

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?

Sondage, analyse, éléments pour le débat

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

Stratégie européenne pour la croissance verte

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 124 pages

***Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands
sur trois priorités de la présidence française de l'UE***

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

SOUTENEZ LA FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE !

Pour renforcer son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondation pour l'innovation politique, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Ils sont invités à participer chaque année à la convention générale qui définit ses orientations. La Fondation pour l'innovation politique les convie régulièrement à rencontrer ses équipes et ses conseillers, à discuter en avant-première de ses travaux, à participer à ses manifestations.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondation pour l'innovation politique peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Avantage fiscal : votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238 bis du CGI).

Dans le cas d'un don de 20 000 €, vous pourrez déduire 12 000 € d'impôt, votre contribution aura réellement coûté 8 000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Avantages fiscaux : au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans); au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % de vos dons versés, dans la limite de 50 000 €.

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre IFI. Pour un don de 5 000 €, vous pourrez déduire 3 300 € de votre IR ou 3 750 € de votre IFI.

contact : Anne Flambert + 33 [0]1 47 53 67 09 anne.flambert@fondapol.org

IMMIGRATION : COMMENT FONT LES ÉTATS EUROPÉENS

par l'équipe de la *Fondation pour l'innovation politique*

Au XXI^e siècle, le gouvernement de l'immigration devient l'une des principales dimensions de l'action étatique. Dans les pays d'émigration, les États vont devoir préserver leurs intérêts et veiller en particulier à ne pas être dramatiquement dévitalisés par une hémorragie de compétences et de talents. Dans les pays d'immigration, les États vont subir la pression de centaines de milliers de migrants fuyant la misère ou la guerre, l'oppression ou un climat insupportable. Les pays européens seront la destination d'une part importante de ces flux. Sa liberté, sa richesse et son humanisme rendent l'Europe irrésistible. D'autant plus que sa position géographique offre diverses voies d'accès. Mais, accueillir des migrants en grand nombre finira inévitablement par déboucher sur une crise si les États européens n'assument pas pleinement leur rôle souverain qui est de défendre leurs intérêts, leur territoire et leur population.

Pour mieux comprendre, il faut se comparer. Nous avons réalisé un tour d'Europe des politiques nationales d'immigration. Au terme de cette étude, il est clair que la France n'a pas de vision stratégique en la matière. Nous ne sommes pas en mesure de dire quels intérêts nous avons à l'immigration, quelles sont nos préférences, quels sont nos objectifs. Il est impossible de mesurer l'efficacité des décisions. Ainsi, par certains aspects, notamment notre offre de santé, la France est le pays le plus attractif. Cette générosité ne se justifie pas du point de vue de l'État, ni du point de vue de nos obligations en matière d'asile, ni du point de vue de nos besoins de main-d'œuvre puisqu'il n'y a aucune sélection *a priori* des entrants.

Nous avons besoin d'une politique d'immigration conçue depuis notre intérêt d'État et dans le cadre européen. Nous espérons contribuer à son élaboration par cette nouvelle note.

Les médias

fondapol.tv

**ANTHROPO
TECHNIE**
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ

Les données en open data

data.fondapol.org



Le site internet

fondapol.org



978 2 36408 296 0

ISBN : 978-2-36408-296-0

5 €